

LOI SUR LA RÉCONCILIATION

RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL

PRÉPARÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA RÉCONCILIATION AVEC LES
PEUPLES AUTOCHTONES ET DES RELATIONS AVEC LE NORD
DU MANITOBA

2021-2022



Table des matières

Reconnaissance territoriale	4
Acronymes	5
Sommaire : La voie de la réconciliation au Manitoba	6
Contexte.....	8
Introduction	11
Appels à l'action : Héritage – Nouvelles initiatives	12
Protection de l'enfance	12
Éducation.....	13
Langue et culture.....	16
Santé	18
Justice	19
Appels à l'action : Réconciliation – Nouvelles initiatives.....	22
Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.....	22
Proclamation royale et pacte de réconciliation	23
Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	24
L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire.....	24
Conseil national de réconciliation	24
Perfectionnement professionnel et formation des fonctionnaires	24
Les excuses de l'Église et la réconciliation.....	25
L'éducation pour la réconciliation	25
Programmes pour les jeunes.....	26
Musées et archives.....	26
Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation.....	27
Centre national pour la vérité et la réconciliation	29
Commémoration	29
Les médias et la réconciliation.....	30
Les sports et la réconciliation	31
Les entreprises et la réconciliation.....	31
Nouveaux arrivants au Canada	32
Autres actions de réconciliation – Nouvelles initiatives	33
Santé et bien-être	33
Logement et infrastructure	33

Langue et culture	33
Mesures à l'égard des disparitions et des assassinats de femmes et de filles autochtones – Nouvelles initiatives.....	34
Prévention	34
Soutien	35
Intervention.....	37
Riposte à la COVID-19.....	38
Appels à l'action : Héritage – Initiatives en cours	39
Protection de l'enfance	39
Éducation.....	43
Langue et culture	47
Santé	48
Justice	52
Appels à l'action : Réconciliation – Initiatives en cours	59
Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.....	59
Proclamation royale et pacte de réconciliation	61
Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	61
L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire.....	61
Conseil national de réconciliation	61
Perfectionnement professionnel et formation des fonctionnaires	62
Les excuses de l'Église et la réconciliation.....	64
L'éducation pour la réconciliation	64
Programmes pour les jeunes.....	65
Musées et archives.....	65
Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation.....	66
Centre national pour la vérité et la réconciliation	66
Commémoration	66
Les médias et la réconciliation.....	67
Les sports et la réconciliation	67
Les entreprises et la réconciliation.....	68
Nouveaux arrivants au Canada	69
Autres actions de réconciliation – Initiatives en cours	70
Climat et environnement.....	70

Santé et bien-être	70
Logement et infrastructure	71
Langue et culture	72
Politiques et processus	72
Sûreté et sécurité.....	73
Développement des compétences et formation.....	73
Mesures à l'égard des disparitions et des assassinats de femmes et de filles	
autochtones – Initiatives en cours.....	75
Prévention	75
Soutien	75
Intervention.....	76
Riposte à la COVID-19.....	77
Perspectives.....	79

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline and nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Acronymes

Texte intégral	Acronyme
Association des musées du Manitoba	AMM
Assembly of Manitoba Chiefs	AMC
Appels à la justice	CFJ
Appels à l'action	CTA
Services à l'enfant et à la famille	SEF
Downtown Community Safety Partnership	DCSP
Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale	ETCAF
Services de police des Premières Nations du Manitoba	MFNP
Manitoba Inuit Association	MIA
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.	MKO
Fédération métisse du Manitoba	MMF
Protocole d'entente	PE
Métis Nation Heritage Centre	MNHC
Femmes et filles autochtones disparues et assassinées	FFADA
Centre national pour la vérité et la réconciliation	CNVR
Gendarmerie royale du Canada	GRC
Southern Chiefs' Organization	SCO
Droits fonciers issus de traités	DFIT
Commission de vérité et réconciliation	CVR
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	DNUDPA
Collège universitaire du Nord	CUN

Sommaire : La voie de la réconciliation au Manitoba

La Loi sur la réconciliation reconnaît que le Manitoba est situé sur les terres et territoires traditionnels des peuples autochtones. De plus, la Loi reconnaît que le gouvernement du Manitoba a profité et continue de profiter des relations et traités historiques établis avec les peuples et les nations autochtones. Le gouvernement du Manitoba reconnaît en outre que les peuples autochtones du Canada ont subi de nombreuses violations des droits de la personne qui leur ont causé de grands torts depuis les premiers contacts avec les Européens. Par voie législative, nous reconnaissons que la réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones et leur histoire, leur langue et leur culture, et que la réconciliation est nécessaire pour résoudre les problèmes de colonisation.

Le ministère de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord est heureux de présenter le septième rapport d'étape annuel sur la réconciliation. Cette année, le rapport met principalement l'accent sur les thèmes des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), qui visent à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et à faire progresser la réconciliation.

Le présent rapport est subdivisé en deux grandes catégories, en fonction de la progression des initiatives actuelles et en cours. La première moitié du rapport porte sur les nouveaux efforts entrepris par le gouvernement du Manitoba entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, tandis que la deuxième moitié porte sur les activités déjà déclarées ou entreprises avant le 1^{er} avril 2021.

Les appels à l'action : La section sur l'héritage énonce les efforts déployés par le gouvernement du Manitoba pour remédier aux disparités qui existent entre les Autochtones et les non-Autochtones dans les institutions et les systèmes sociaux, politiques et économiques de la province, dans l'esprit des 42 premiers appels à l'action. Nous avons collaboré avec beaucoup de fournisseurs de services et d'organismes différents pour combler les lacunes dans les domaines suivants : protection de l'enfance, éducation, langue et culture, santé et justice.

L'appel à l'action : La section sur la réconciliation fait état de notre travail visant à établir et à entretenir des relations mutuellement respectueuses entre les Autochtones et les non-Autochtones, et à créer une société plus équitable et plus inclusive. Le gouvernement du Manitoba, en collaboration avec de nombreux autres organismes, a pris des mesures de réconciliation à l'égard de nombreux thèmes décrits dans les appels à l'action de la CVR.

Une troisième catégorie portant sur les autres activités de réconciliation est incluse et énumère un certain nombre d'initiatives qui permettent d'approfondir la réconciliation en dehors des appels à l'action de la CVR. Une section a également été incluse pour expliquer comment le Manitoba a réagi à la pandémie de COVID-19 dans un esprit de réconciliation.

En mars 2022, la Loi sur la réconciliation a été modifiée pour inclure les appels à la

justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) en tant qu'outil d'orientation dans le cheminement continu du Manitoba sur la voie de la réconciliation. Une section a été ajoutée à ce rapport afin d'inclure les mesures, les initiatives

et les activités entreprises pour remédier à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, et fournit des renseignements sur l'intervention du Manitoba dans le cadre de l'Enquête nationale et des appels à la justice.

La dernière section de ce rapport traite de l'avenir et de la façon dont le gouvernement du Manitoba continuera de s'appuyer sur les progrès qu'il a réalisés en vue de faire progresser la réconciliation dans la province.

Contexte

Le 2 juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a publié son rapport intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, qui comportait notamment 94 appels à l'action adressés aux gouvernements, aux églises, aux organisations et à l'ensemble des Canadiens. La CVR a publié son rapport final le 15 décembre 2015.

En mars 2016, la Loi sur la réconciliation a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba. Elle fait état de l'engagement du gouvernement à faire progresser la réconciliation, guidé par les appels à l'action de la CVR ainsi que par les principes établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Le terme « réconciliation » s'entend du processus continu d'établissement et de maintien de relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones qui permet d'instaurer un climat de confiance, de confirmer les ententes historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive. Les efforts de notre gouvernement à l'égard de la réconciliation sont guidés par les principes suivants, à savoir le respect, la collaboration, la compréhension et l'action :

Respect : La réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones. Le respect repose sur la connaissance et la reconnaissance de leur histoire et la valorisation de leurs langues, cultures, pratiques et traditions juridiques.

Collaboration : La réconciliation est fondée sur la collaboration avec les nations et les peuples autochtones.

Compréhension : Les efforts déployés en vue d'une compréhension accrue des relations historiques et contemporaines entre les peuples autochtones et non autochtones ainsi que les espoirs et les aspirations des nations et des peuples autochtones contribuent à la réconciliation.

Action : La réconciliation progresse grâce à des mesures concrètes et constructives qui améliorent les relations actuelles et futures entre les peuples autochtones et non autochtones.

L'engagement du Manitoba à l'égard de la réconciliation vise particulièrement à redresser les torts persistants et de longue date liés aux pensionnats et à la colonisation, et à réconcilier les peuples autochtones et non autochtones du Manitoba. Le travail de la CVR et le courage des survivants qui ont fait part de leurs expériences servent d'important catalyseur de changement. Comme la réconciliation occupe depuis longtemps une place importante au Manitoba, nos efforts s'inspirent également des pratiques exemplaires et des partenariats avec les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que du travail des organismes et des gouvernements autochtones.

La Loi sur la réconciliation prévoit un mécanisme transparent de surveillance et d'évaluation des mesures prises par le gouvernement du Manitoba pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus de réconciliation. Conformément aux dispositions de cette loi, le ministère de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord du Manitoba publie un rapport annuel sur les progrès du gouvernement à l'égard de la réconciliation. Ce rapport fait état d'une responsabilité collective qui se manifeste par les nombreux partenariats entre le gouvernement du Manitoba, les collectivités et organismes autochtones, ainsi que les fournisseurs de services privés et sans but lucratif qui collaborent pour promouvoir la réconciliation au Manitoba. Comme la CVR le préconise, il est fondamental de partager la responsabilité de la réconciliation pour redresser les torts du passé, pour guérir et pour parvenir à la réconciliation des nations.

Une remarque concernant la terminologie

Dans le contexte du présent rapport, les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive pour les Premières Nations et les peuples nord-américains et leurs descendants, notamment : les Premières Nations, les Métis, les Inuits et les personnes d'origine autochtone qui ne s'identifient pas comme l'un de ces trois peuples distincts. Ces dernières années, le terme anglais « Indigenous » a remplacé le terme « Aboriginal », mais certains programmes préexistants utilisent toujours le terme « Aboriginal » dans leurs conventions d'appellation. Les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive, mais nous reconnaissons l'histoire, les langues, les pratiques culturelles et les croyances spirituelles propres aux différents peuples et nations.

Le terme anglais « Aboriginal » est toujours en usage dans certains contextes juridiques et désigne les personnes ayant des droits légaux précis en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens (plus communément appelés Premières Nations), les Métis et les Inuits. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances.

Premières Nations : peuples autochtones inscrits ou non inscrits au Canada appartenant à différents groupes culturels, nationaux ou linguistiques, et qui ne sont ni des Métis ni des Inuits. Par exemple, les groupes linguistiques des Premières Nations du Manitoba comprennent les Cris, les Ojibwés, les Dakotas, les Oji-Cris et les Dénés. Le terme « Premières Nations » est devenu d'usage courant dans les années 1970 afin de remplacer le terme « Indien », que beaucoup trouvent offensant en raison de son origine fautive et de ses liens avec les politiques coloniales discriminatoires en vertu de la Loi sur les Indiens.

Métis : aux fins des droits prévus à l'article 35, le terme « Métis » désigne des peuples distincts qui, en plus de leur ascendance mixte autochtone et européenne, ont leurs propres coutumes et une identité de groupe reconnaissable, distincte de leurs ancêtres européens et autochtones. Il convient de noter que le terme *peuples métis* désigne toutes les personnes d'ascendance mixte autochtone et non autochtone, alors que *les Métis* désignent exclusivement les peuples autochtones d'ascendance mixte française ou inuite-française des Premières Nations. Une communauté métisse est un groupe de Métis qui possèdent une identité collective propre, vivent ensemble dans la même région géographique et ont un mode de vie commun.

Inuits : peuples autochtones du Nord canadien, venant du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest, du nord du Québec et du nord du Labrador. Le mot Inuit signifie « le peuple » et le mot Inuk est le terme unique₁ qui désigne la personne inuite. L'inuktitut

est leur langue.

Introduction

Le septième *rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation* respecte les thèmes présentés dans le rapport final de la CVR intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Nous présentons nos progrès à l'égard de la réconciliation en fonction des 94 appels à l'action de la CVR, qui visent à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et à faire progresser la réconciliation au Canada. Ce rapport comprend un résumé des nouvelles mesures prises par le gouvernement du Manitoba et nos partenaires entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 ainsi qu'un résumé des activités déjà déclarées et celles qui sont en cours. Ce rapport contient onze sections :

Nouvelles initiatives

- 1) Appels à l'action 1 à 42 : Héritage
- 2) Appels à l'action 43 à 94 : Réconciliation
- 3) Autres actions de réconciliation
- 4) Traiter la question des FFADA
- 5) Initiatives liées à la COVID-19

Initiatives en cours

- 6) Appels à l'action 1 à 42 : Héritage
- 7) Appels à l'action 43 à 94 : Réconciliation
- 8) Autres actions de réconciliation
- 9) Traiter la question des FFADA
- 10) Initiatives liées à la COVID-19
- 11) Perspectives

Chaque section de ce rapport résume les mesures prises pour donner suite aux différents appels à l'action décrits par la CVR. L'engagement auprès des nations et des peuples autochtones est la clé pour faire avancer la réconciliation.

En mars 2022, la Loi sur la réconciliation a été modifiée pour inclure les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) en tant qu'outil d'orientation dans le cheminement continu du Manitoba sur la voie de la réconciliation. De nombreuses mesures pour remédier au problème systémique des FFADA ont été prises et une section qui présente les activités détaillées à cet égard a été ajoutée au présent rapport.

En raison des difficultés rencontrées tout au long de la pandémie de COVID-19, un certain nombre d'initiatives, de possibilités de financement et de projets ont été amorcés ou prolongés. D'autres projets financés ont subi un changement de portée nécessaire en raison des mesures de santé et de sécurité publiques. Des renseignements supplémentaires sur la réponse du gouvernement du Manitoba à la pandémie de COVID-19 et sur la façon dont elle a été mise en œuvre dans un esprit de réconciliation sont détaillés dans la section « Riposte à la COVID-19 ».

Appels à l'action : Héritage – Nouvelles initiatives

La présente section vise à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats sur les peuples autochtones et aux disparités qui existent entre les peuples autochtones et non autochtones dans les institutions et systèmes sociaux, politiques et économiques de la province.

Protection de l'enfance

Appels à l'action de la CVR : N° 1 à 5

Au Manitoba, un nombre disproportionné d'enfants pris en charge par les services à l'enfant et à la famille sont autochtones. Ces chiffres correspondent aux circonstances dans lesquelles de nombreuses familles autochtones vivent et sont associés aux séquelles laissées par la colonisation, les pensionnats et la perte d'identité culturelle. Ces appels à l'action exigent au gouvernement de :

- réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge;
- faire état du nombre d'enfants autochtones pris en charge et des dépenses totales consacrées aux services préventifs;
- mettre en œuvre le principe de Jordan;
- fournir des soins pertinents sur le plan culturel et adopter une loi qui confirme le droit des gouvernements autochtones de maintenir en place leurs propres agences de protection de l'enfance.

Progrès réalisés à ce jour :

Les mesures visant à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge comprennent :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Prévention et activités pertinentes sur le plan culturel :

- Établir un partenariat avec Mount Carmel Clinic pour mettre de nouveau en place le programme Super Dads, un programme culturel de 12 semaines qui offre une formation sur l'art parental aux pères qui présentent un risque élevé. Le programme Super Dads, géré par du personnel autochtone, offre des repas aux familles participantes.

Faire état du nombre d'enfants pris en charge :

- Le ministère des Familles doit faire état du nombre d'enfants pris en charge chaque année. Le nombre d'enfants pris en charge a diminué de 357 en 2021-2022, ce qui représente 3,7 pour cent. Les enfants autochtones représentent 91 pour cent des enfants pris en charge.

Le principe de Jordan :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Dispositions législatives en matière de protection des enfants :

- En 2021-2022, le Manitoba s'est engagé auprès de la Première Nation de Peguis et de la Fédération métisse du Manitoba pour créer une entente de coordination visant à les soutenir dans l'exercice de leur compétence dans le cadre des services à l'enfant et à la famille.
- Amorcer des efforts de coordination avec la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba pour mandater Kinonje Abinoonjiag Niigan Inc., une nouvelle agence des services à l'enfant et à la famille qui dessert la Première Nation de Kinonjeoshtegon.

Éducation

Appels à l'action de la CVR : N° 6 à 12

Le Manitoba souhaite remédier aux séquelles du colonialisme sur la réussite éducative des peuples autochtones en offrant de la formation et du soutien à l'emploi aux jeunes et aux adultes partout au Manitoba. Les taux plus faibles de réussite scolaire chez les jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits peuvent être liés aux séquelles laissées par les répercussions du colonialisme, comme les expériences de pauvreté, l'instabilité du logement et de la santé, et la violence familiale. Les torts causés ont également des répercussions sur les résultats scolaires et la réussite professionnelle des adultes, y compris les survivants et les générations subséquentes.

Bien que ces appels à l'action s'adressent au gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba a traité de nombreuses questions concernant ce qui suit :

- combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones;
- éliminer et signaler l'écart en matière de financement entre les enfants des Premières Nations qui fréquentent des écoles dans les réserves et ceux à l'extérieur des réserves;
- élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture.

Progrès réalisés à ce jour :

Éliminer les écarts qui existent en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones :

- Verser un financement de base à la Manitoba Inuit Association (MIA) pour renforcer sa capacité organisationnelle et l'épauler dans ses efforts visant à améliorer la vie des Inuits au Manitoba et à leur donner accès à des services qui répondent à leurs besoins en évolution. Ce financement permettra de soutenir les activités de base qui, en retour, renforceront la capacité des Inuits en vue d'accroître les taux d'obtention de diplômes secondaires et postsecondaires ainsi que les possibilités d'emploi et de formation pour les Inuits qui vivent au Manitoba.
- Soutenir la création d'un projet pluriannuel dans la Division scolaire de Swan Valley

afin d'aider les jeunes à faire la transition entre la formation secondaire et postsecondaire. En tant que partie intégrante de la Division scolaire de Swan Valley, le Northern Lights Institute of Trades and Technology s'associera avec les principaux intervenants, notamment les Premières Nations voisines et d'autres collectivités autochtones, pour créer des occasions d'éducation et de formation importantes pour les jeunes de la région. Celles-ci comprennent des programmes d'introduction à la langue et à la culture ojibwées, le renforcement des compétences en santé mentale et des initiatives en littératie.

- Établir un partenariat avec Futurpreneur Canada pour allouer 250 000 \$ au programme de démarrage d'entreprise, qui relie les jeunes entrepreneurs à des ressources commerciales essentielles, dont du soutien au démarrage, jusqu'à 60 000 \$ de prêts sans garantie à faible taux d'intérêt et jusqu'à deux ans de mentorat individuel avec des conseillers d'affaires experts. En 2021, le programme de démarrage d'entreprise a aidé de nombreux entrepreneurs autochtones aspirants à faire face aux obstacles.
- Soutenir la formation postsecondaire et les possibilités d'emploi de 154 jeunes anciennement pris en charge ou dont la prise en charge actuelle a été prolongée grâce à la mise en place d'une nouvelle bourse d'études Advancing Futures (avenir en marche).
- En collaboration avec New Directions, consacrer 810 100 \$ à l'établissement du programme de ressources de formation pour les jeunes qui ne font plus partie du système scolaire de la maternelle à la 12^e année. Le programme vise à éduquer et orienter les jeunes afin qu'ils développent un mode de vie sain et productif qui leur permet d'obtenir un emploi stable ou de retourner à l'école.
- Fournir 479 700 \$ au Momentum NOW Project, qui offre des stages préalables à l'emploi et professionnels aux personnes qui bénéficient d'une aide à l'emploi et au revenu ou qui font face à des obstacles pour obtenir ou maintenir un emploi stable.
- Établir un partenariat avec les services d'aide à l'emploi de North End Community Renewal Corporation pour fournir 519 000 \$ aux programmes de planification de l'emploi, d'évaluations, d'accompagnement professionnel, de gestion de cas, d'aide à la recherche d'emploi, de renseignements sur la présentation, de suivi et de déclaration statistique.
- Créer le Projet de formation pour les femmes dans les métiers du lac Cross et de Pinaymootang pour soutenir le recrutement et le maintien en poste des femmes autochtones dans le secteur de la construction. Le programme comprend une formation sur l'employabilité, la sécurité, la perforation de trous de mine et d'autres compétences essentielles.
- Établir un partenariat avec la Winnipeg Foundation pour créer la bourse commémorative Helen-Betty Osbourne, et en collaboration avec le Conseil manitobain des entreprises, attribuer plus de 200 bourses aux élèves autochtones.

- Établir un partenariat avec l'Indigenous Leadership Development Institute pour créer le programme de maintien en poste et de soutien des travailleurs qui vise à appuyer les participants au programme de menuiserie pour les Autochtones.
- Le ministère de la Justice a collaboré avec la National Indigenous Lawyers Association et l'Association du barreau autochtone pour améliorer le recrutement.

- Établir un partenariat avec 4 Directions pour fournir une gamme de services liés à l'emploi afin d'aider les Autochtones à la recherche d'un emploi à trouver un emploi, à s'y préparer et à le conserver.
- Réaliser de nouveaux investissements pour appuyer et renforcer l'éducation et les compétences relatives à l'employabilité, de même que les habiletés, la planification et les programmes de réussite, en augmentant le financement à plus de 3,1 millions de dollars. Les services offerts incluent des services de planification de l'emploi, d'évaluations, d'accompagnement professionnel, de gestion de cas, d'aide à la recherche d'emploi, de renseignements sur la présentation, de suivi et de déclaration statistique. Les programmes se déroulent au sein des collectivités des Premières Nations ou visent à desservir de nombreuses régions démographiques où les peuples autochtones sont très nombreux, notamment ceux qui bénéficient de l'aide à l'emploi et au revenu, les jeunes mères et ceux qui ne sont plus pris en charge en raison de leur âge. Voici des exemples de ces programmes :
 - M-Power;
 - Armée du Salut – Programme d'initiation au travail;
 - Programme d'emploi de la ville de Swan River;
 - Services d'aide à l'emploi de Fieldstone Ventures;
 - J.U.S.T.; Training Corporation;
 - Samaritan House Ministries Inc. et Partenariats pour l'emploi;
 - Essential Skills Manitoba Inc.;
 - Projet de Daniel McIntyre/St. Matthews Association;
 - Programme STRIVE du Collège communautaire Assiniboine;
 - Manitoba Possible Services Inc. – Programme d'emploi assisté de Thompson;
 - Société de revitalisation des quartiers de Brandon.

Éliminer et déclarer les écarts de financement entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Améliorer les niveaux de scolarisation et les taux de réussite :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture :

- Dans le cadre du Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année, le document *Mamàhtawisiwin : Les merveilles de notre héritage — Un cadre politique en matière d'éducation autochtone* a été élaboré en partenariat avec le conseil consultatif de la Direction générale de l'inclusion des Autochtones. Il vise à aider les enseignants manitobains à intégrer aux milieux éducatifs et aux routines en classe des stratégies et des pratiques qui reflètent les langues, les cultures et les identités autochtones. L'objectif est essentiellement d'améliorer la réussite scolaire et le bien-être des élèves autochtones afin qu'ils puissent réussir à l'école et plus

tard dans la vie. Les principes directeurs de *Mamàhtawisiwin* jettent les bases du cadre politique en matière d'éducation autochtone qui guide les actions à tous les échelons du système d'éducation, de la maternelle à la 12^e année. Les fondements de ce système d'éducation inclusif pour les Autochtones sont décrits dans les quatre orientations de la politique :

- favoriser la participation authentique;
 - mettre les élèves au centre des préoccupations;
 - comprendre les visions du monde, les valeurs, les identités, les traditions et les modes de vie contemporains;
 - instaurer un environnement d'apprentissage inclusif et respectueux de la culture.
- Mettre en œuvre le programme pilote de l'Initiative des aînés et des gardiens du savoir dans les écoles afin de soutenir l'apprentissage et les interactions entre élèves et enseignants. Les aînés et les gardiens du savoir aident à promouvoir efficacement les visions du monde autochtones dans les programmes et à assurer un engagement positif et réfléchi entre le personnel scolaire, les familles et les membres de la collectivité.
 - Un cours de 9^e année sur les langues et les cultures autochtones est toujours en cours d'élaboration; d'autres cours de 10^e et 12^e année suivront.

Aider les parents à participer à l'éducation de leurs enfants:

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Langue et culture

Appels à l'action de la CVR : N° 13 à 17

La colonisation et le système de pensionnats ont eu des répercussions sur le sentiment d'appartenance de nombreux survivants et des générations subséquentes des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Nous reconnaissons que les liens avec la langue, la culture et le patrimoine sont essentiels, surtout pour permettre aux jeunes de se réapproprier leur identité et de se rapprocher de la collectivité et de la société.

Ces premiers pas vers la réappropriation de l'identité des Premières Nations, des Métis et des Inuits et la promotion d'une meilleure compréhension de leur langue, de leur culture et de leur patrimoine appuient la voie de la réconciliation.

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral, mais le Manitoba a pris des mesures dans l'optique des appels à l'action pour soutenir les langues et la culture autochtones. Les mesures relevant de ce thème soulignent la préservation et la restauration des langues autochtones et le soutien de la culture et du patrimoine.

Progrès réalisés à ce jour :

Appuyer la préservation et la réappropriation de la culture et des langues autochtones :

- L'Université de Winnipeg offre des majeurs thématiques en langues autochtones qui mettent l'accent sur la revitalisation et qui peuvent être suivis en même temps

qu'un baccalauréat en éducation pour augmenter le nombre d'enseignants de la maternelle à la 12^e année qui parlent des langues autochtones.

- Le Manitoba a versé 300 000 \$ en trois ans à Indigenous Languages of Manitoba pour appuyer l'élaboration de programmes et de formation visant à augmenter le nombre de locuteurs et de traducteurs de ces langues dans la province.
- Avec l'appui d'Indigenous Languages of Manitoba, l'Université de Winnipeg a établi le programme de certification en enseignement des langues autochtones au printemps 2021. Le programme met l'accent sur la revitalisation des langues en augmentant le nombre de locuteurs autochtones et en formant ces locuteurs pour enseigner efficacement ces langues dans les écoles du Manitoba.
- Mettre sur pied un Groupe sur les langues autochtones du Manitoba qui a pour mandat de transmettre les connaissances des langues autochtones et de concevoir une stratégie provinciale en matière de préservation et de revitalisation des langues ainsi que de formation à leur sujet. Ce groupe est composé de représentants du gouvernement du Manitoba, de l'Université de Winnipeg, de l'Université du Manitoba, de la Division scolaire de Winnipeg, de la Manitoba Teachers' Society, de l'Université de Brandon, de Prairie to Woodlands Indigenous Languages Revitalization Circle et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- Financer la nation ojibwée de Brokenhead pour soutenir la création de panneaux bilingues en anglais et en ojibwé dans un réseau de sentiers communautaires. Les sujets et les textes ont été élaborés en consultation avec les aînés et des gardiens du savoir.
- Établir un partenariat avec la Fort Whyte Foundation pour fournir un financement visant à soutenir la langue des signes autochtone.
- De nombreux organismes que le Programme de conseils sectoriels du gouvernement du Manitoba a soutenus ont mis sur pied et offert une formation sur la sensibilisation aux Autochtones. Cette formation vise à améliorer la sensibilité culturelle dans les secteurs économiques afin de garantir que leurs efforts intègrent efficacement les perspectives autochtones. Ces programmes sectoriels comprennent notamment les suivants :
 - BioScience Association Manitoba;
 - Manitoba Music Industry Association;
 - Film Training Manitoba;
 - Manitoba Aerospace Inc.;
 - Manitoba Construction Sector Council;
 - Food and Beverage Manitoba;
 - Manitoba Environmental Industries Association;
 - Manufacturiers et Exportateurs du Canada;
 - Creative Manitoba.

Santé

Appels à l'action de la CVR : N° 18 à 24

Dans la présente section, on demande à tous les ordres de gouvernement de souligner la façon dont les séquelles laissées par le colonialisme et les pensionnats autochtones ont entraîné des conséquences négatives sur la santé des Autochtones. Ces appels à l'action portent sur ce qui suit :

- combler les écarts dans les résultats en matière de santé entre les populations autochtones et non autochtones;
- reconnaître et utiliser les pratiques de guérison autochtones;
- améliorer les compétences culturelles;
- accroître le nombre de professionnels autochtones dans le système de santé.

Veillez noter que les mesures et les initiatives propres à la COVID-19 sont détaillées dans la section « Riposte à la COVID-19 » du présent rapport.

Progrès réalisés à ce jour :

Réduire l'écart dans les résultats en santé :

- La province a versé un financement supplémentaire de 193 000 \$ pour soutenir l'augmentation de l'accès à une alimentation saine et abordable ainsi qu'alléger les importantes pressions exercées sur la salubrité alimentaire dans le nord du Manitoba. Le financement a été accordé à cinq partenaires régionaux communautaires du programme de l'Initiative d'alimentation saine dans le Nord, à savoir : la table ronde régionale de Bayline, l'Office régional de la santé de Four Arrows, la Division scolaire Frontier, Food Matters Manitoba et la Northern Association of Community Councils pour assurer des solutions communautaires aux problèmes de salubrité alimentaire.
- Avec l'aide du gouvernement fédéral, un financement de 1,5 million de dollars a été versé à Main Street Project, un organisme sans but lucratif qui dessert les sans-abri et les personnes ayant des problèmes de dépendance à Winnipeg.
- Le document *Une voie vers la santé mentale et le mieux-être de la communauté : feuille de route pour le Manitoba* a été publié en février 2022. Ce plan de cinq ans présente un système réactif et fiable pour l'accès aux services de santé mentale, de consommation de substance et dépendance et de prévention des maladies chroniques, et fait la promotion de la santé. La feuille de route reconnaît que les pratiques coloniales, passées et présentes, ont contribué à réduire l'accès à des soins adaptés et sécuritaires sur le plan culturel et ont entraîné de mauvais résultats pour les peuples autochtones. Elle présente également l'engagement du ministère à faire progresser la réconciliation en travaillant en collaboration pour relever les défis qui se présentent, tout en respectant la nature distincte des Premières Nations, des Inuits et des Métis et leur expérience vécue.
- Le Manitoba soutient un programme de trois ans administré par Ka Ni Kanichihk au moyen d'un financement pour établir un programme de dépistage des pathogènes à diffusion hémotogène et des infections transmises sexuellement géré par les

Autochtones. Ka Ni Kanichihk et la santé publique ont mis au point une approche pour intervenir en temps réel à l'augmentation des taux d'infections causées par des pathogènes à diffusion hématogène et d'infections transmises sexuellement auxquels font face les peuples autochtones en milieu urbain à Winnipeg.

Services de soins de santé adaptés à la culture :

- Établir un partenariat avec l'Aboriginal Health and Wellness Centre of Winnipeg pour assurer la prestation du programme Nouveau regard, un programme de sensibilisation volontaire qui offre un soutien intensif aux femmes enceintes ou qui ont récemment accouché et qui consomment des substances.
Le Manitoba verse plus de 825 000 \$ sur trois ans pour assurer la prestation du programme fondé sur des données probantes aux participants à Winnipeg qui déclarent être d'origine autochtone. Le centre offre des soutiens culturels autochtones à ses clients comme élément intégral de son modèle de services.

Formation appropriée sur le plan culturel et augmentation du nombre de professionnels autochtones dans le système de santé :

- Le programme en soins infirmiers de l'Université de Brandon a intégré l'étude des facteurs sociaux déterminants de la santé, de la pauvreté, de la justice sociale, de l'iniquité sociale et de la politique publique en matière de santé chez les populations autochtones.
- Des travaux ont été entamés pour fournir de la formation sur la sécurité culturelle autochtone du Manitoba au personnel de la santé publique, l'objectif étant que 50 % du personnel ait suivi cette formation d'ici le 31 mars 2024.
- Le *Pharmacy Technician Program* (programme de technicien en pharmacie) du Manitoba Institute of Trades and Technology offre six cours qui analysent le colonialisme, la Loi sur les Indiens, la rafle des années 60, les pensionnats et les identifications récentes des tombes anonymes dans les anciennes écoles. Dans le cadre des cours, on explore en outre les connaissances et les méthodes d'apprentissage autochtones ainsi qu'invite des conférenciers autochtones à transmettre leurs perspectives et leurs expériences vécues.
- Le programme en soins infirmiers du Collège Polytechnique Red River offre des cours qui étudient l'histoire des peuples autochtones au Canada, y compris les concepts de sensibilité et de sécurité culturelles relativement aux soins axés sur les patients. Il explore des problèmes de santé spécifiques et fréquents au sein des populations autochtones, les relations entre la biomédecine et les visions du monde des Autochtones, et présente des approches culturelles novatrices.
- Le programme d'études médicales de premier cycle donné au Max Rady College of Medicine de l'Université du Manitoba aborde les contextes historique et présent des écarts dans les soins de santé chez les Autochtones, de la lutte contre le racisme et de la sécurité culturelle. Il est offert par l'entremise de lectures obligatoires, d'enseignements en petits groupes et de conférences.
- Le diplôme pour la profession de sage-femme du College of Nursing de l'Université du Manitoba intègre maintenant des pratiques de sage-femmerie autochtones traditionnelles dans son programme.

Justice

Appels à l'action de la CVR : N° 25 à 42

Les taux élevés d'incarcération des Premières Nations, des Métis et des Inuits peuvent être liés à la colonisation, aux actes néfastes subis par les enfants dans les pensionnats et aux traumatismes intergénérationnels. La plus grande partie des appels à l'action relève du thème de la justice. Les appels à l'action qui visent le gouvernement provincial sont les suivants :

- éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes Autochtones en détention;
- fournir aux contrevenants des services pertinents sur le plan culturel;
- trouver des solutions de rechange à l’incarcération et reconnaître le système de justice autochtone;
- répondre aux besoins des contrevenants atteints de l’ensemble des troubles causés par l’alcoolisation fœtale (ETCAF);
- financer adéquatement les programmes et les services destinés expressément aux victimes autochtones.

Progrès réalisés à ce jour :

Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes Autochtones en détention :

- Consulter les dirigeants et les organismes autochtones pour orienter et éclairer les modifications à la Loi sur les services de police.
- Former un Conseil consultatif des aînés autochtones qui fournira des lignes directrices permettant de remédier à la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice. Ce conseil est un groupe communautaire non partisan des membres de la collectivité qui représente la grande diversité des sexes, des langues, du statut de nation et l’expérience vécue des peuples autochtones au Manitoba. Il a pour mandat d’orienter et d’améliorer le travail du ministère de la Justice auprès de la collectivité autochtone au moyen d’engagements judiciaires et respectueux et de solutions novatrices.
- En avril 2021, la compétence en matière de services de police de la Première Nation d’Opaskwayak, qui relevait de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), a été transférée aux services de police des Premières Nations du Manitoba (MFNP) à la demande de la collectivité. Une équipe de transition composée de hauts fonctionnaires de Justice Manitoba, Sécurité publique Canada, le MFNP, la GRC, la Nation des Cris de Opaskwayak et la commission de police du Dakota Ojibway Tribal Council se sont rencontrés régulièrement pour coordonner la transition.
- Conclure une entente d’échange entre le Centre manitobain de renseignements sur les activités criminelles et le MFNP. Le Centre manitobain de renseignements sur les activités criminelles s’est récemment associé au MFNP comme service de police de catégorie 1 au Manitoba. Cette relation a permis de lier officiellement le MFNP à la communauté du renseignement manitobaine. Elle améliorera toutefois la sécurité publique et renforcera les relations pour tous les territoires de compétences que le MFNP dessert.
- Les agents du Service de protection s’engagent de plus en plus auprès des peuples autochtones sans-abri à Winnipeg et dans les collectivités rurales. Cet engagement comprend la consultation et la collaboration avec le service de police locale, les agences de services sociaux et les agents correctionnels communautaires afin d’adopter une approche plus sensible et efficace à l’endroit des peuples autochtones sans-abri. L’objectif consiste à adopter une approche basée sur l’engagement et indépendante des mesures d’application de la loi.

Fournir aux délinquants des services pertinents sur le plan culturel :

- Transférer les services du Programme des travailleurs autochtones auprès des tribunaux à la Southern Chiefs' Organization (SCO), à Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO), à la Fédération métisse du Manitoba et au Island Lake Tribal Council pour assurer la prestation des services communautaires et des services gérés par les Autochtones. Le Programme des travailleurs autochtones auprès des tribunaux aide les clients autochtones à reconnaître leurs droits et leurs obligations et à comprendre le fonctionnement du système de justice pénale, tout en fournissant des renseignements sur les autres modes de justice, les ressources et les programmes. Les intervenants du programme collaborent également avec des fonctionnaires du ministère de la Justice et d'autres intervenants pour améliorer la connaissance des valeurs, des coutumes et des langues autochtones.
- La sensibilisation aux cultures autochtones a été intégrée aux modules de formation des enquêteurs du programme de filtrage de sécurité basé sur les renseignements pour assurer une impartialité pendant le processus de filtrage basé sur les commentaires de peuples autochtones.

Trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement et reconnaître le système de justice autochtone :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Faire des efforts pour aborder la question de l'ETCAF et prévenir ce trouble, en plus de mieux répondre aux besoins des délinquants qui en sont atteints :

- Établir un partenariat avec Ka Ni Kanichihk pour soutenir l'Indigenous-led FASD Training and Kinship Support Initiative (initiative de formation sur l'ETCAF et de soutien de la parenté dirigée par les Autochtones), qui offre des soutiens ciblés en matière de bien-être et de prévention de l'ETCAF ainsi que forme les fournisseurs de services à travailler avec les personnes atteintes de ce trouble d'une manière sécuritaire sur le plan culturel. Le programme comprendra en outre un cercle de parenté qui met l'accent sur les renseignements relatifs à la prévention, la sensibilisation communautaire, la cérémonie et les stratégies et outils pratiques adaptés sur le plan culturel.
- Mettre sur pied le programme Nouveau regard. Ce programme de prévention de l'ETCAF fondé sur des données probantes est destiné aux femmes qui sont enceintes ou ont un enfant de moins d'un an, qui consomment des substances et qui ne bénéficient d'aucun service. Il offre aux femmes une relation de trois ans avec un mentor qui leur apporte un soutien pratique, une défense de leurs intérêts et un lien avec les ressources communautaires. Trois des organismes financés qui offrent le programme Nouveau regard sont gérés par les Autochtones et fournissent des soutiens culturels autochtones. Tous les sites du programme relient les participants à des ressources culturelles lorsqu'ils en font la demande.

Programmes de services aux victimes destinés aux peuples autochtones accessibles et financés adéquatement :

- Fournir un financement de 1 million de dollars, plus 2 millions de dollars par année pour exploiter un pavillon de ressourcement pour les jeunes afin de mieux desservir les jeunes impliqués dans des affaires de justice. Le pavillon de ressourcement sera mis en œuvre avec la collaboration de MKO pour soigner les traumatismes intergénérationnels à l'aide de techniques de guérison autochtones traditionnelles.

Recommandation d'une commission d'enquête publique sur les causes de la victimisation disproportionnée des femmes et des filles autochtones et les solutions pour y remédier :

- Veuillez consulter la section « Traiter la question des FFADA » du présent rapport pour obtenir des renseignements sur la manière dont le Manitoba intervient face à la question relative aux FFADA.

Appels à l'action : Réconciliation – Nouvelles initiatives

Nos efforts de réconciliation sont établis à long terme et évoluent constamment. Nous nous engageons à élaborer une stratégie approfondie de réconciliation fondée sur la mobilisation des nations et des peuples autochtones. Nous tenons à souligner que nous avons commencé les initiatives de réconciliation avant l'adoption de nos lois et que nous les poursuivrons avant l'élaboration et la publication de notre stratégie. Le Manitoba, en partenariat avec plusieurs autres organismes, a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans le contexte de plusieurs des thèmes des appels à l'action de la CVR, notamment les suivantes :

- Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Proclamation royale et pacte de réconciliation;
- Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire;
- Conseil national de réconciliation;
- Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires;
- Les excuses de l'Église et la réconciliation;
- L'éducation pour la réconciliation;
- Programmes pour les jeunes;
- Musées et archives;
- Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation;
- Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR);
- Commémoration;
- Les médias et la réconciliation;
- Les sports et la réconciliation;
- Les entreprises et la réconciliation;
- Nouveaux arrivants au Canada.

Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : N° 43 à 44

Le Manitoba a l'obligation de consulter sérieusement les Premières Nations, les Inuits et les Métis lorsqu'une décision ou une mesure gouvernementale pourrait porter atteinte ou nuire à leur capacité d'exercer leurs droits ancestraux ou issus de traités. Outre ses obligations constitutionnelles, le Manitoba reconnaît l'importance des relations des peuples autochtones à la terre et appuie une gestion coopérative des ressources naturelles.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) fait référence à un large éventail de droits dont un grand nombre sont visés par les thèmes susmentionnés, comme la protection de l'enfance, l'éducation et la santé. Afin d'éviter le dédoublement des déclarations, les mesures suivantes sont prises en réponse aux articles de la DNUDPA portant sur les droits ancestraux et issus de traités, les droits en matière de territoire et de ressources ainsi que l'autodétermination.

Progrès réalisés à ce jour :

Droits ancestraux et droits issus de traités des populations autochtones :

- Tous les projets de transport et d'infrastructure comprennent un engagement avec les nations autochtones afin de s'assurer que les projets réalisés au Manitoba tiennent compte des perspectives autochtones. Des évaluations initiales de la consultation obligatoire du ministère du Transport et de l'Infrastructure ont été effectuées pour plus de 150 projets ministériels. Une certaine forme de consultation ou d'engagement était exigée pour environ 30 projets, tandis que 25 lettres de renseignements relatifs aux projets ont été envoyées.
- Établir une nouvelle Direction des relations avec la communauté autochtone au sein de la Division des services ministériels du ministère du Transport et de l'Infrastructure. Son mandat est de faire avancer le processus de réconciliation et de collaboration, de favoriser les relations avec les collectivités autochtones et de créer des relations durables basées sur la confiance, la communication et la compréhension commune.
- Collaborer avec des représentants de diverses communautés autochtones au sein de conseils et de comités de gestion des ressources pour soutenir à long terme les populations d'animaux à fourrure, d'originaux, de caribous, de bisons, d'ours polaires et de poissons.

Droits relatifs aux terres et aux ressources et autodétermination :

- Collaborer avec diverses nations autochtones pour évaluer et comprendre le déclin des populations d'originaux dans les régions de Duck Mountain et des monts Porcupine. En 2022, une période de chasse à l'original temporaire limitée a été instaurée et l'élaboration de la stratégie de gestion durable à long terme de l'original pour ces régions a été amorcée par l'entremise du processus de gestion partagée. Les engagements et l'élaboration d'une politique relative à la récolte d'originaux à des fins rituelles dans les fermetures à des fins de conservation sont en cours.
- Collaborer avec la Fédération métisse du Manitoba pour l'administration du programme Elder Fuelwood (bois de chauffage pour les aînés) et avec Chief Peguis Industries pour soutenir ses initiatives de plantation d'arbres.
- Soutenir les consultations entre les gouvernements et plusieurs Premières Nations du nord en ce qui concerne les terres domaniales et les études d'exploration minière.

Proclamation royale et pacte de réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 45 à 47

Ces appels à l'action s'adressent au Canada et aux parties concernées par le système de pensionnats. On leur recommande d'élaborer une proclamation royale et un pacte de réconciliation qui définiraient les principes visant à faire progresser la réconciliation.

En réponse au rapport final de la CVR intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, le Manitoba a proclamé la Loi sur la réconciliation pour orienter les mesures provinciales à l'égard de la réconciliation.

- Des initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : N° 48 à 49

Ces appels à l'action s'adressent aux églises et aux parties concernées par la Convention de règlement, de même qu'aux dénominations religieuses. On leur demande de se conformer à la DNUDPA.

L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire

Appels à l'action de la CVR : N° 50 à 52

Ces appels à l'action concernent principalement le gouvernement fédéral. On demande un financement au gouvernement pour appuyer les instituts de droit autochtone et la publication d'avis juridiques concernant la portée et l'étendue des droits ancestraux et issus de traités. Les gouvernements fédéral et provincial sont aussi appelés à adopter des principes juridiques relatifs aux revendications de titres ancestraux.

Le gouvernement du Manitoba souligne que les principes juridiques qui s'appliquent à la détermination du titre autochtone ont été établis par la Cour suprême du Canada à travers plusieurs causes, dont Delgamuukw, Marshall, Bernard et Tsilhqot'in.

Conseil national de réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 53 à 56

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et le Parlement. On leur demande de mettre sur pied et de financer un Conseil national de réconciliation afin de surveiller et d'évaluer les progrès réalisés en matière de réconciliation, de présenter un rapport annuel au Parlement et d'élaborer un plan d'action pluriannuel national pour la réconciliation. Dans l'appel à l'action N° 55, on demande à tous les ordres de gouvernement de présenter des rapports sur les progrès réalisés en vue de la réconciliation.

Progrès réalisés à ce jour :

Conseil national de réconciliation :

- Aucune nouvelle mesure précisée. Consulter les initiatives en cours.

Formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires

Appels à l'action de la CVR : N° 57

Tous les ordres de gouvernement doivent s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la DNUDPA, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones.

Le Manitoba offre de nombreuses possibilités d'éducation et de formation organisationnelles, mais certains ministères et directions générales ont également lancé des initiatives pour former leur personnel afin d'accroître la sensibilisation et la

compréhension sur le plan culturel. La décolonisation de la prestation de services et de programmes se produit également par la promotion de politiques et de processus inclusifs, respectueux et réfléchis. En 2021-2022, le gouvernement du Manitoba a investi plus de 265 000 \$ dans des initiatives nouvelles et en cours visant à former les fonctionnaires.

Progrès réalisés à ce jour :

Formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires :

- Le personnel de la Direction de l'information fiscale a suivi des cours portant sur les conséquences des pensionnats, la rafle des années 60, les coutumes, traditions et gouvernance autochtones, les traités numérotés, la vérité et la réconciliation, la DNUDPA, la reconnaissance territoriale et l'enseignement par le foïn d'odeur.
- Le personnel de la Direction des services et des programmes communautaires a suivi un programme de formation de neuf heures intitulé « The Path to Reconciliation: A Historic and Contemporary Overview » (La voie vers la réconciliation : contexte historique et contemporain) et d'autres cours offerts portant notamment sur les rapports fondés sur des traités, la façon de faire progresser la réconciliation et la sensibilisation à la culture autochtone.
- Les fonctionnaires participent à une série d'ateliers sur l'économie autochtone offerts par le Tulo Centre of Indigenous Economics. Cette série comprend cinq ateliers distincts conçus pour renforcer les connaissances et la compréhension de la réconciliation économique, du développement des réserves urbaines, du pouvoir fiscal des Premières Nations, de l'amélioration de la relation financière entre les Premières Nations et les gouvernements provincial et fédéral ainsi que de l'amélioration du climat d'investissement dans le développement de ressources.
- Circles for Reconciliation lance un projet pilote au coût ponctuel de 54 000 \$ en 2021-2022 qui permettra d'organiser 18 « cercles » auxquels participeraient environ 150 fonctionnaires du gouvernement du Manitoba. Le Manitoba verse également une subvention d'exploitation annuelle de 125 000 \$ à Circles for Reconciliation dans le cadre d'un contrat de trois ans débutant en 2021-2022 pour financer son personnel de base en attendant qu'elle devienne un organisme autosuffisant.

Les excuses de l'Église et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 58 à 61

Dans ces appels à l'action, on demande aux congrégations religieuses, au clergé, aux organisations religieuses et à d'autres parties de présenter des excuses et des stratégies d'éducation à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

L'éducation pour la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 62 à 65

Les peuples non autochtones doivent comprendre l'histoire, la culture et le patrimoine des Premières Nations, des Métis et des Indiens pour favoriser la réconciliation. Le

Manitoba reconnaît l'importance de mieux faire connaître ce savoir en appuyant des initiatives d'éducation et de formation qui intègrent les perspectives, les connaissances, l'histoire, la culture et les traditions autochtones et en mettant sur pied des ressources et des programmes éducatifs. Ces appels à l'action visent à sensibiliser chaque élève aux séquelles laissées par les pensionnats, aux traités et à l'histoire autochtone en les intégrant aux programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année et aux programmes d'études postsecondaires.

Progrès réalisés à ce jour :

Programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Programmes d'études postsecondaires :

- Le conseil d'apprentissage du Collège universitaire du Nord a approuvé la mise à jour et la révision d'une politique relative à l'autochtonisation du programme. La politique se penche sur l'attente que tous les programmes du Collège universitaire du Nord intègrent un contenu et une pédagogie autochtones. Le conseil d'apprentissage et ses comités s'attendent à ce que tous les programmes et les cours intègrent des renseignements factuels sur l'histoire, les cultures, les langues et la diversité contemporaine des modes de vie des Autochtones.

Maintien de l'engagement du Conseil des ministres de l'Éducation à l'égard des enjeux de l'éducation autochtone :

- Plusieurs initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes :

- Aucune nouvelle mesure précisée.

Programmes pour les jeunes

Appels à l'action de la CVR : N° 66

Dans cet appel à l'action, on demande au gouvernement fédéral d'établir un financement pluriannuel destiné aux organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes pour leur permettre d'offrir des programmes sur la réconciliation et d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires pour les programmes destinés aux jeunes.

Progrès réalisés à ce jour :

Élaborer des programmes communautaires pour les jeunes sur la réconciliation :

- Des initiatives relatives à cet appel sont en cours. Veuillez vous reporter à la section « Initiatives en cours » pour en savoir plus.

Musées et archives

Appels à l'action de la CVR : N° 67 à 70

Bien que ces appels à l'action s'adressent au gouvernement fédéral, le gouvernement du

Manitoba appuie les appels à l'action concernant ce qui suit :

- examen des politiques et des pratiques exemplaires des musées;
- programme de financement national pour les projets de commémoration sur le thème de la réconciliation.

Progrès réalisés à ce jour :

Appuyer et examiner les politiques et les programmes des musées :

- Le personnel d'Archives du Manitoba examine et révisé les pratiques actuelles afin de mieux trouver les documents qui se rapportent à l'histoire des peuples autochtones et s'assurer qu'ils sont plus accessibles. Archives du Manitoba met également au point des outils d'orientation et de recherche en ligne pour améliorer la recherche sur l'histoire des Autochtones.

Financement pour les projets de commémoration sur le thème de la réconciliation :

- Fournir un financement de 100 000 \$ à la Fédération métisse du Manitoba pour appuyer les travaux avant aménagement du Métis Nation Heritage Centre (MNHC) au 335 Main Street. Le MNHC exposera des artefacts et des œuvres d'art contemporain métis ainsi que sensibilisera le public à la culture et au patrimoine des Métis. En tant qu'établissement bien situé et destiné à préserver l'histoire, la langue, la culture et le patrimoine des Métis de la Rivière-Rouge, le MNHC représente l'un des investissements en infrastructure les plus importants pour les peuples métis au Manitoba.
- Plusieurs subventions ont été accordées pour soutenir les initiatives et les programmes de musée et d'archives en lien avec les peuples autochtones, leurs cultures et leurs patrimoines, comme suit :
 - Une exposition sur le rapatriement d'artefacts de Louis Riel;
 - Une consultation des aînés et des chefs de Keeseekoowenin à propos des expositions au Prairie Mountain Regional Museum;
 - Le projet pilote de la Société historique de Saint-Boniface visant à décoloniser les archives sur les Autochtones du Centre du patrimoine;
 - La Société historique de Saint-Boniface modifiera, complétera et décolonisera les textes de sites Web dans un certain nombre de domaines très demandés, notamment l'histoire des Métis (les acteurs importants, les droits, les traditions et l'histoire orale) et des Premières Nations (les pensionnats et les traités);
 - La Fédération métisse du Manitoba mettra à jour le MNHC Collections Policies and Practices Manual (manuel des politiques et pratiques des collections du MNHC);
 - Le Manitoba Indigenous Cultural Education Centre soutiendra le Learning Together Project (projet d'apprentissage en collaboration), qui vise à améliorer la compréhension de l'histoire, des cultures et des peuples du Manitoba, et à favoriser la sensibilisation à ce sujet, grâce à la collection du patrimoine du centre.
- Un programme sur les initiatives patrimoniales a été mis sur pied pour fournir des subventions qui appuient les perspectives historiques patrimoniales gérées par les Autochtones. Le financement a permis à la Fédération métisse du Manitoba de créer la récente exposition sur le rapatriement d'artefacts de Louis Riel et le manuel des politiques et pratiques de collections du MNHC.

Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation

Appels à l'action de la CVR : N° 71 à 76

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et concernent le repérage et la documentation des décès et des lieux de sépulture liés aux pensionnats.

Progrès réalisés à ce jour :

Trouver et recueillir des documents qui se rapportent à l'histoire et aux séquelles des pensionnats :

- La politique d'inhumation et la Loi sur les richesses du patrimoine du Manitoba exigent du personnel des Services et programmes communautaires qu'il aide les nations autochtones dans la recherche de tombes anonymes en menant des recherches préliminaires, en créant des cartes, faire une vérification au sol des documents et dossiers internes ainsi qu'en préparant une imagerie et des cartes historiques.
- Le personnel d'Archives du Manitoba examine et révisé les descriptions des dossiers des médecins légistes en chef ainsi que fournit des renseignements à jour au CNVR pour soutenir ce dernier dans l'identification des personnes qui ne sont jamais retournées chez elles après avoir été envoyées dans des pensionnats.
- Le personnel d'Archives du Manitoba poursuit ses efforts de trouver des documents qui se rapportent à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, y compris l'indexation de certains documents. Une conversation entre Archives du Manitoba et le CNVR est en cours afin de transmettre des renseignements et de discuter de projets de collaboration possibles.

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des procédures qui permettront de repérer, de documenter, d'entretenir, de commémorer et de protéger les cimetières des pensionnats ou d'autres sites où des enfants qui fréquentaient ces pensionnats ont été inhumés :

- Le Manitoba a créé un Conseil consultatif des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge et ses sous-comités techniques pour appuyer les efforts de recherche et de planification, fournir des conseils techniques et réaliser des visites et des évaluations sur place, sur demande. Ce conseil fournira des lignes directrices et des conseils sur la meilleure façon de soutenir les recherches dirigées par les Autochtones visant à retrouver les enfants décédés dans les pensionnats. Le travail crucial du conseil, qui sera mené par des représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge à l'aide d'une approche fondée sur les distinctions, obtiendra également le soutien des gouvernements municipaux, provincial et fédéral. Le conseil est co-présidé par la province et la SCO, et compte des représentants de gouvernements et d'organismes de chefs autochtones, dont l'AMC, la SCO, MKO, la Fédération métisse du Manitoba et la MIA. Parmi les autres membres, on compte le Wa-Say Healing Centre, l'Anish Corporation, le Conseil tribal des Cris, le Conseil tribal de Keewatin, le CNVR, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et la ville de Winnipeg. Les discussions préliminaires du conseil ont permis de dégager ses cinq grands principes directeurs :
 - la recherche des enfants disparus doit être dirigée par les Autochtones avec le soutien des gouvernements municipaux, provincial et fédéral;
 - les familles et les survivants doivent être au cœur des recherches;
 - les services de soutien en santé sont essentiels au bien-être et à la guérison

des familles, des survivants, des communautés et de toutes les personnes participant à cette mission;

- les dépouilles d'enfants décédés dans les pensionnats autochtones et leurs lieux de sépulture doivent être protégés en tout temps;
- les cérémonies de commémoration sont essentielles à la guérison, à la transmission de la vérité et à l'éducation.

- Un montant de 2,3 millions de dollars a été versé à la SCO, à MKO, à la MMA, à la MIA, à l'AMC et à la Sioux Valley Dakota Nation pour financer des initiatives qui nécessitent la participation soutenue des organismes et gouvernements autochtones, des survivants des pensionnats, des familles, des aînés et des gardiens du savoir.

Tenir des cérémonies et des événements commémoratifs appropriés pour honorer la mémoire des enfants décédés :

- Affecter des fonds de 200 000 \$ pour créer un lieu de rassemblement commémoratif et ériger un monument en l'honneur des enfants décédés dans les pensionnats.

Centre national pour la vérité et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 77 à 78

Dans ces appels à l'action, on demande à ce que tous les ordres de gouvernement collaborent avec le CNVR afin de conserver les documents et d'appuyer la recherche qui se rapporte à l'histoire des pensionnats.

Progrès réalisés à ce jour :

Efforts de collaboration provinciaux visant à trouver et recueillir des documents qui se rapportent à l'histoire et aux séquelles des pensionnats :

- Le personnel d'Archives du Manitoba poursuit ses efforts de trouver des documents qui se rapportent à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, y compris l'indexation de certains documents. Une conversation entre Archives du Manitoba et le CNVR est en cours afin de transmettre des renseignements et de discuter de projets de collaboration possibles.

Commémoration

Appels à l'action de la CVR : N° 79 à 83

Ces appels à l'action concernent principalement le gouvernement fédéral afin qu'il :

- établisse un cadre de travail se rapportant à la réconciliation pour les besoins du patrimoine canadien et des activités de commémoration;
- établisse une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour commémorer les pensionnats et tous les enfants qu'ont perdus les familles et les collectivités concernées;
- honore les survivants, leurs familles et leurs collectivités;
- reconnaisse les contributions des peuples autochtones à l'histoire du Canada.

Progrès réalisés à ce jour :

- Nous avons collaboré dans le cadre de nombreux événements communautaires et locaux pour célébrer la première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Plusieurs ministères ont versé 325 000 \$ pour appuyer des

événements visant à sensibiliser le public à la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, également connue sous le nom de Journée du chandail orange. Les partenaires des événements comprennent les suivants :

- Anish Corporation;
- Cree Nation Tribal Health Centre;
- Wa-Say Healing Centre;

- Conseil tribal de Keewatin;
 - South East Resource Development Council;
 - West Region Treaty 2 and 4 Health Services;
 - Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre.
- Le Manitoba a versé un financement de 75 000 \$ pour soutenir les événements de la Semaine de la vérité et la réconciliation de 2021 gérés par le CNVR. Durant la Semaine de la vérité et la réconciliation, qui s'est déroulée du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021, le CNVR a proposé des ateliers et des activités aux élèves en plus d'offrir des représentations artistiques et culturelles d'artistes des Premières Nations, métis et inuits. Il a également présenté du contenu vidéo pour sensibiliser davantage les jeunes canadiens en démontrant l'interconnectivité des peuples autochtones et non autochtones ainsi qu'en montrant le lien essentiel entre le respect du savoir autochtone et la formation d'une nation équitable et prospère. Le contenu vidéo demeure accessible en ligne.
 - Établir un partenariat avec le Musée du Manitoba pour offrir une programmation gratuite et publique de la Journée du chandail orange pendant plusieurs jours autour du 30 septembre 2021. L'initiative de la Journée du chandail orange a proposé une variété de programmes et d'expositions afin d'offrir aux visiteurs une éducation, une sensibilisation et une interprétation significatives sur l'histoire et les conséquences des pensionnats.
 - Commencer les consultations auprès des chefs autochtones et des survivants de la rafle des années 60, des pensionnats et des externats pour écouter leurs points de vue sur la façon dont le Manitoba peut célébrer la Journée nationale de la vérité et la réconciliation de manière appropriée. Les commentaires recueillis lors de ces consultations serviront à élaborer une législation provinciale qui reconnaît officiellement cette journée. Les consultations se poursuivent jusqu'à l'exercice 2022-2023.

Progrès réalisés à ce jour :

Commémorer et honorer les élèves des pensionnats, les survivants, leurs familles et leurs collectivités :

- Établir un partenariat avec les membres du conseil consultatif des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la Rivière-Rouge pour organiser un événement médiatique collaboratif axé sur les méthodes de gouvernance des survivants, des aînés et des Autochtones. L'événement a eu lieu au pensionnat autochtone de Portage-la-Prairie et comprenait une cérémonie, un moment de prière, des performances culturelles et un festin communautaire.

Les médias et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 84 à 86

Ces mesures concernent le financement du Réseau de télévision des peuples autochtones et à la sensibilisation des journalistes sur l'histoire des peuples autochtones, notamment :

- Histoire et séquelles des pensionnats;
- DNUDPA;
- Traités et droits des autochtones;
- Droit autochtone;

- Relations entre l'État et les Autochtones.

Progrès réalisés à ce jour :

Enseignement aux étudiants de l'histoire des peuples autochtones dans le domaine du journalisme et les écoles des médias :

- Aucune nouvelle mesure précisée.

Les sports et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 87 à 91

Le sport et les loisirs sont essentiels à la santé et au bien-être. Ces appels à l'action portent sur l'inclusivité des politiques, des programmes et des initiatives se rattachant aux sports ainsi que sur le développement des athlètes autochtones.

Progrès réalisés à ce jour :

Inclusivité des politiques, des programmes et des initiatives se rattachant aux sports :

- Soutenir et offrir diverses activités en partenariat avec le Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council :
 - appui d'initiatives communautaires virtuelles pour proposer des défis de mise en forme, des séances d'éducation en plein air et des activités rattachées aux ressources naturelles;
 - poursuite du travail du coordonnateur du leadership en matière de formation des entraîneurs et des bénévoles pour une édition virtuelle des Jeux autochtones du Manitoba. Ce rôle était important pour soutenir les besoins accrus des participants pendant la pandémie;
 - prestation de programmes de jeux traditionnels dans plusieurs écoles au moyen de l'édition virtuelle des Jeux autochtones du Manitoba qui a eu lieu en mai 2021.

Les entreprises et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 92

Cet appel à l'action demande au secteur des entreprises d'adopter la DNUDPA et de s'engager à tenir des consultations et à établir des relations avec les peuples autochtones.

Progrès réalisés à ce jour :

Établissement de relations, possibilités économiques et avantages dans le secteur des entreprises :

- Le Fonds de mise en valeur des ressources minières du Manitoba fournit des subventions visant à soutenir le développement économique dans le Nord et les projets miniers qui créent des partenariats entre les collectivités autochtones et l'industrie, augmentent le taux d'emploi local et stimulent les investissements dans

le nord du Manitoba. En 2021, le fonds a approuvé un financement de 2,2 millions de dollars pour soutenir 17 projets axés sur les entreprises et les partenariats autochtones, le développement économique communautaire et l'exploration minière. Les investissements du fonds de 2021 ont permis de créer 53 nouveaux emplois à court terme, 6 emplois à long terme et 25 projets de partenariat ainsi que de générer plus de 6 millions de dollars en financement de projets.

- Établir un partenariat avec le Centre for Aboriginal Human Resource Development pour aider les peuples autochtones à suivre des programmes d'études et de formation qui respectent les besoins du marché du travail en vue d'accroître l'autosuffisance et l'indépendance ainsi que d'obtenir un emploi durable à long terme.

Nouveaux arrivants au Canada

Appels à l'action de la CVR : N° 93 à 94

Ces appels à l'action consistent en :

- la révision de l'examen de citoyenneté afin que l'histoire relatée reflète davantage la diversité des peuples autochtones du Canada;
- l'examen de la trousse d'information pour les nouveaux arrivants;
- la modification du serment de citoyenneté.

Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été déterminée dans le cadre de ces appels.

Autres actions de réconciliation – Nouvelles initiatives

Chaque année, le gouvernement du Manitoba met en œuvre et appuie un certain nombre d'initiatives en faveur de la réconciliation qui sortent du cadre des appels à l'action de la CVR. Voici quelques faits saillants des nouvelles initiatives qui appuient la réconciliation :

Santé et bien-être

- Le personnel de certains ministères a collecté des dons de vêtements, d'articles personnels, de produits hygiéniques, de jouets pour enfants, de jeux, etc. Quatre boîtes d'articles ont été données à Velma's House le 20 décembre 2021. Velma's House est un espace sécuritaire disponible en tout temps pour les femmes et les personnes LGBTQ+ qui ont besoin d'un refuge.
- Allouer 25 000 \$ au Brandon Bear Clan dans le cadre du Fonds de confiscation des biens obtenus ou utilisés criminellement pour l'achat d'une fourgonnette nécessaire à ses activités.

Logement et infrastructure

- Logement Manitoba s'associe au Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre dans le cadre du projet Village, qui vise à fournir 22 unités de logements abordables et culturellement adaptés pour les personnes qui sortent de l'itinérance sans abri. La construction est en cours.

Langue et culture

- Fournir du financement visant à soutenir le Manitoba Indigenous Cultural Education Centre. Le projet Learning Together vise à accroître la compréhension de l'histoire, des cultures et des peuples du Manitoba ainsi que la sensibilité de la collectivité à leur égard.
- Octroyer une subvention au Friends of Dalnavert Museum pour l'aider à entreprendre une vérification visant à évaluer et à encourager la réconciliation et des pratiques opérationnelles respectueuses des cultures.
- Octroyer une subvention pour le projet de liaison communautaire avec les Autochtones du Musée Fort La Reine, qui vise à bâtir des relations avec les collectivités autochtones et à les renforcer.
- Dans le cadre du Mois national de l'histoire autochtone, un calendrier et un livret décrivant les 94 appels à l'action du CVR ont été remis au personnel. Le calendrier présentait des renseignements sur les langues et les cultures autochtones.
- Shaquille Ducharme a été sélectionnée comme l'une des 19 artistes autochtones pour le livre à colorier pour favoriser la santé et le bien-être des communautés des Premières Nations.
- Soutenir le Rec and Read Mentorship Program for All Nations (programme de mentorat par les loisirs et la lecture pour toutes les nations), lequel constitue un programme de vie saine basé sur la culture pour les jeunes autochtones et les

jeunes vivants dans diverses collectivités. L'objectif de ce programme est de créer des lieux d'activités physiques sécuritaires, pertinents et significatifs pour les jeunes autochtones et les jeunes vivant dans diverses collectivités.

Mesures à l'égard des disparitions et des assassinats de femmes et de filles autochtones – Nouvelles initiatives

Le ministère de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord, avec l'appui du Secrétariat à la condition féminine du Manitoba et d'autres ministères, dirige le travail qui formera la base de la réponse du Manitoba à l'Enquête nationale et aux appels à la justice, sous l'égide du Comité ministériel de lutte contre la violence fondée sur le sexe.

Le Manitoba s'efforce d'élaborer une réponse concrète et efficace à l'Enquête nationale qui repose sur le travail en cours à l'échelle communautaire et qui s'harmonise avec les principaux piliers du Cadre du Manitoba — Lutte contre la violence fondée sur le sexe, soit les suivants :

1. Prévention
2. Soutien
3. Intervention

Le Manitoba poursuit un vaste éventail d'activités plus immédiates qui s'harmonisent avec les appels à la justice et soutiennent les efforts visant à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Les initiatives sont regroupées sous les trois piliers décrits ci-dessus.

Prévention

- Établir un partenariat avec le Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre pour élaborer conjointement un plan provincial de mise en œuvre visant à accroître la sensibilité et à mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Manitoba.
- Le document *Mamàhtawisiwin – Un cadre politique en matière d'éducation autochtone* sert de fondement au cadre d'apprentissage et propose des ressources éducatives pour intégrer les FFADA aux programmes.
- Fournir 350 000 \$ pour épauler la Thunderbird Partnership Foundation dans le cadre de son programme Buffalo Riders, un programme d'intervention précoce auprès des jeunes autochtones présentant des risques de toxicomanie et de dépendance.
- Utiliser un versement ponctuel au Programme de prévention de la violence familiale pour soutenir les refuges fonctionnant au maximum ou au-delà de leur capacité en raison d'une augmentation de la violence familiale pendant la pandémie de COVID-19. Pour répondre aux besoins urgents communiqués par les refuges, le gouvernement du Manitoba a été en mesure de verser une aide financière à court terme de 45 000 \$. Ce montant a permis au Programme de prévention de la violence familiale d'embaucher deux personnes à un poste à temps plein qui s'occupent d'accroître la capacité en assurant la transition des personnes ayant un logement temporaire vers un logement à plus long terme. Cela a permis de libérer

de l'espace dans les refuges de Winnipeg, ce qui a permis aux refuges fonctionnant au maximum de leur capacité dans les régions rurales du Manitoba de trouver des endroits de vie sécuritaires pour les résidents de Winnipeg.

- Modifier la Loi sur la réconciliation pour inclure les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FFADA en tant qu'éléments clés de son approche visant à faire avancer le processus de vérité et réconciliation au Manitoba.
- Établir un partenariat avec le Winnipeg Indigenous Executive Circle (cercle des cadres autochtones de Winnipeg) pour mener des actions auprès des familles et des FFADA survivantes en milieux urbains. Cet effort faisait partie d'engagements plus vastes avec la province en réponse aux 231 appels à la justice proposés par l'Enquête nationale sur les FFADA.
- Fournir du soutien au Winnipeg Indigenous Executive Circle (cercle des cadres autochtones de Winnipeg) et au Supporting and Strengthening Families Working Group (groupe de travail visant le soutien et le renforcement des familles) afin de déterminer les priorités propres à la ville de Winnipeg contenues dans les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FFADA.

Soutien

- Conformément à l'appel à la justice 1.8, le Manitoba a établi un partenariat avec un organisme autochtone qui tient compte des traumatismes pour appuyer un certain nombre d'événements de guérison et de commémoration en lien avec les FFADA, les survivants et leurs familles. Ces initiatives comprenaient notamment les suivantes :
 - la campagne sur les médias sociaux portant sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées de Manitoba Moon Voices et Two-Spirited Peoples of Manitoba;
 - le demi-marathon de marche et de course Soles on Fire de l'organisme Wabnung Abinoonjiiag;
 - le dévoilement de la murale Sacred Spirits de Turtle Island de la Gaynor Family Library;
 - la cérémonie et le soutien à la guérison du 4 octobre du Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre avec une discussion entre experts nationale;
 - la célébration du 50^e anniversaire de la mort de Helen Betty Osborne.
- Octroyer du financement au North End Women's Centre pour qu'il maintienne son programme de logement de transition de huit lits afin de soutenir le rétablissement à long terme des femmes aux prises avec des problèmes de toxicomanie et des traumatismes. En s'appuyant sur une optique de réconciliation et de lutte contre l'oppression, sur un modèle holistique et sur une approche de réduction des méfaits, le North End Women's Centre offre des services aux femmes itinérantes ou en situation de pauvreté qui font face à de nombreux obstacles afin qu'elles maintiennent leur rétablissement de la toxicomanie et leur santé mentale.
- Discuter avec les principaux intervenants autochtones afin d'intégrer des approches autochtones concernant le pilier 4 (incidence) du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

- Fournir du financement pour assurer la prestation des programmes et services offerts par Candace House, un organisme sans but lucratif qui épaulé les victimes et les survivants d'un crime violent.
- Annoncer les premiers logements de rétablissement avec services de soutien dans les régions rurales et nordiques du Manitoba. Grâce à un partenariat avec Men Are Part of the Solution Inc., la Phoenix House à Thompson au Manitoba a été élargie pour offrir 12 logements de rétablissement avec services de soutien additionnels pour les femmes. Ces efforts répondent aux besoins importants de la région en matière de logements de transition pour les femmes.

- Fournir 3 millions de dollars à Clan Mothers, un organisme local dirigé par des femmes autochtones qui appuie la construction d'un village de guérison qui fournira de l'aide aux femmes victimes d'un traumatisme multigénérationnel, de violence sexuelle, d'exploitation sexuelle et de traite de personnes.
- Soutenir la Manitoba Association of Women's Shelters, Inc. dans l'élaboration et la prestation d'un programme de formation virtuel en santé mentale et en lutte contre les dépendances à l'intention des organismes de lutte contre la violence familiale. Le nouveau financement vise à combler les lacunes actuelles en matière de services trouvées par les organismes et à améliorer la capacité des services de prévention et d'intervention holistiques.
- Fournir du financement à l'organisme End Homelessness Winnipeg pour N'dinawemak (Our Relatives), un atelier de soins et lieu de réchauffement communautaire de 150 lits peu restrictif et dirigé par des Autochtones.
- Publier une demande de propositions pour trouver un fournisseur pouvant fournir des services d'écoute téléphonique sur le Web afin d'améliorer l'accès à du soutien pour les Manitobains victimes de violence familiale et conjugale. Grâce à la mise en œuvre d'un nouveau système de clavardage d'urgence en ligne, cette ligne d'écoute pour les victimes de violence permettra d'améliorer le soutien offert aux Manitobains vulnérables.
- Fournir un financement annuel à l'Association canadienne pour la santé mentale pour l'exploitation de 26 lits au refuge Oscar's Place et continuer d'assurer la protection des populations vulnérables de The Pas et dans les régions environnantes.
- Le 14 février, la MMIWG2S Manitoba Coalition (coalition du Manitoba sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées), en partenariat avec Manitoba Moon Voices, a organisé un rassemblement à la mémoire des victimes de violence fondée sur le sexe. Le 14 février se déroule la Marche commémorative des femmes, qui a lieu chaque année pour honorer la mémoire des femmes, des femmes autochtones, des filles et des personnes de diverses identités de genre disparues et assassinées. Pour soutenir cet événement, l'édifice du Parlement a été éclairé par la robe rouge symbolique créée par Natalie Thiessen en collaboration avec MKO. La projection a servi de rappel visuel des circonstances tragiques entourant la disparition et l'assassinat de femmes autochtones, de filles et de personnes de diverses identités de genre au Canada.
- Participer, le 4 octobre, à un comité de planification dirigé par des Autochtones et des organismes communautaires ainsi qu'octroyer un financement de plus de 50 000 \$ pour quatre événements : le dévoilement à Selkirk de la murale « Sacred Spirits » de Turtle Island pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (Gaynor Family Regional Library), la marche et course Soles on Fire à Winnipeg (Wahbung Abinoonjiiag), la campagne de sensibilisation sur les médias sociaux portant sur les femmes, les filles et les

personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (Manitoba Moon Voices et Two-Spirited People of Manitoba) et une cérémonie de guérison avec une discussion entre experts tenues à Winnipeg (Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre).

- Le ministère de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord du Manitoba a créé plusieurs pages Web dédiées aux FFADA pour mieux communiquer les mesures actuelles que prend la province relativement aux appels à la justice. Des renseignements sur l'histoire de l'Enquête nationale, le Plan d'action national, la législation pertinente et d'autres rapports et ressources sont également inclus.

Intervention

- Fournir 6,4 millions de dollars pour soutenir 24 organismes communautaires dans la prestation de programmes qui répondent aux divers besoins des victimes, notamment le projet « Indigenous Men and Boys are Part of the Solution to Building Healthy and Safe Communities » (MKO), le projet de soutien aux familles métisses des FFADA (Fédération métisse du Manitoba) et le programme de prévention et d'intervention aux victimes de violence familiale (SCO).
- Fournir du financement à Men Are Part of the Solution et à la Community Health and Housing Association Westman Region pour l'aménagement de nouveaux logements de rétablissement avec services de soutien dans les régions rurales et nordiques du Manitoba. L'organisme Men Are Part of the Solution Inc., situé à Thompson, fournira 12 logements supplémentaires aux femmes dans les régions nordiques, tandis que la Community Health and Housing Association Westman Region Inc. en fournira neuf dans la région de Brandon. Des études montrent que les logements de rétablissement avec services de soutien constituent des options efficaces pour les personnes qui ont besoin d'un hébergement dans un environnement exempt d'alcool et de drogue et que cette approche améliore les taux de réussite des traitements contre les dépendances.

Riposte à la COVID-19

Cette section contient des renseignements sur une série d'initiatives qui ont été mises en œuvre pour aider à lutter contre la COVID-19. Seules les initiatives qui permettent de réaliser les objectifs de réconciliation de la province et s'inscrivent dans l'esprit des appels à l'action ont été incluses.

- Le gouvernement du Manitoba a investi près de 2,8 millions de dollars pour soutenir et élargir le rôle des cliniques autochtones en milieux urbains et d'autres efforts de sensibilisation visant à augmenter les taux de vaccination contre la COVID-19 chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Le Manitoba a collaboré avec des organismes externes, dont l'Aboriginal Health and Wellness Centre, le Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre, la Société de revitalisation communautaire de Portage-la-Prairie, le centre d'amitié Ma-Mow-We-Tak, le Brandon Friendship Centre, les Services de santé Ongomiizwin et la Manitoba Inuit Association, pour exploiter des cliniques de vaccination et s'assurer que les vaccins contre la COVID-19 sont offerts aux personnes qui pourraient faire face à des obstacles dans d'autres endroits.
- Établir un partenariat avec des organismes autochtones pour lancer la campagne de vaccination locale « Protect Our People ». La campagne « Protect Our People » se concentre sur les personnes de 18 à 35 ans, principalement au moyen des médias sociaux, en partenariat avec des dirigeants communautaires de confiance et des influenceurs des Premières Nations. Elle se penche sur leurs récits, les raisons pour lesquelles la vaccination est importante pour eux et la façon dont elle peut protéger les gens, leurs aînés et leurs collectivités dans leur ensemble.

Appels à l'action : Héritage – Initiatives en cours

La présente section vise à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats sur les peuples autochtones et aux disparités qui existent entre les peuples autochtones et non autochtones dans les institutions et systèmes sociaux, politiques et économiques de la province. Il s'agit des initiatives en cours visant à éliminer les disparités dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la langue et de la culture ainsi que de la santé et de la justice.

Protection de l'enfance

Appels à l'action de la CVR : N° 1 à 5

Progrès réalisés à ce jour :

Les mesures visant à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge comprennent :

- Fournir un soutien financier de 500 000 \$ au Winnipeg Boldness Project, un projet autochtone qui favorise l'innovation sociale pour améliorer la santé et le bien-être des enfants et des familles de la région de Point Douglas. Le Winnipeg Boldness Project utilise une approche communautaire pour améliorer la situation des enfants. Le soutien assurera la continuité du partenariat avec Granny's House et la Community Helpers Initiative qui visent à transformer la protection de l'enfance.
- Fournir un soutien financier de 5,6 millions de dollars à la Manitoba Non-Profit Housing Association pour la création du programme pilote Rent Back, qui sera mis en œuvre au cours des exercices 2021-2023. Conformément à un dénombrement ponctuel partiel réalisé à Winnipeg en 2021, au moins les deux tiers de la population itinérante au Manitoba sont d'origine autochtone. Grâce à des partenariats avec les organismes communautaires End Homelessness Winnipeg et SEED Winnipeg, la Manitoba Non-Profit Housing Association a été en mesure d'offrir un accès rapide à des prêts uniques sans intérêt afin que les familles à faible ou moyen revenu puissent obtenir un logement stable. Les banques d'aide au loyer se sont avérées efficaces pour aider à prévenir l'itinérance.
- Continuer de soutenir *Community Helpers - Nagikueng Abinojiik*, un service d'intervention d'urgence pour les familles qui vivent dans le quartier de North End à Winnipeg. Ce programme autochtone de 24 heures vise à diminuer les interventions de la protection de l'enfance et à garder les familles réunies en leur offrant, ainsi qu'aux aidants naturels, une stabilité et un bien-être individuel et familial accru. L'initiative fait appel à des membres de la collectivité rémunérés, appelés « aides communautaires », afin d'offrir un soutien communautaire et culturel immédiat, y compris un soutien à l'orientation dans le système de santé mentale et de toxicomanie, une intervention d'équipe de crise mobile, une thérapie de courte durée et une ligne d'écoute téléphonique offerte en tout temps. Le programme est offert en partenariat avec le Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre, Macdonald Youth Services et Fearless R2W.
- Maintenir notre partenariat avec l'initiative *Wahbung Abinoojik: The Community*

Helpers. Ce programme vise à offrir des services permanents, pertinents du point de vue culturel et axés sur les besoins pour répondre aux situations où les enfants et les jeunes risquent de quitter leur famille ou leur placement des services à l'enfant et à la famille. L'équipe d'aides communautaires travaille avec des bénévoles formés pour fournir un soutien aux familles par l'intermédiaire d'une aide immédiate en situation de crise et d'une planification collaborative pour répondre aux besoins à long terme.

- Continuer de soutenir le projet pilote visant l'équipe d'intervention en matière de lutte contre les dépendances, qui relie à des mentors familiaux les familles métisses vulnérables qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance ou qui font l'objet d'interventions des services à l'enfant et à la famille, leur donnant ainsi accès aux services pour éviter les appréhensions des services à l'enfant et à la famille. L'objectif est de garder les familles réunies tout en soutenant les parcours de rétablissement des parents et des aidants naturels. Ce programme fonctionne en partenariat avec la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis.
- Maintenir le financement de l'enveloppe unique dédiée aux régies de services à l'enfant et à la famille afin de permettre l'utilisation souple des fonds de façon à ce qu'ils soient réorientés vers la prévention et la réduction du nombre global d'enfants pris en charge. Cette approche souple du financement permettra aux agences de protection de l'enfance de se concentrer sur la préservation et la réunification familiale dans le but de réduire la fréquence des placements dans le système traditionnel de famille d'accueil.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de transformation de la protection de l'enfance afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants. Ce plan comprend la réduction du nombre d'enfants pris en charge, le renforcement des partenariats avec les familles et les collectivités, une meilleure coordination entre les services et une responsabilisation accrue du public. Le plan du Manitoba vise à :
 - réduire le nombre d'enfants pris en charge;
 - réduire le nombre de jours de prise en charge;
 - favoriser des liens plus durables;
 - favoriser une meilleure coordination des services et la responsabilisation du public.
- Continuer d'offrir de la formation aux intervenants en protection de l'enfance sur le système des pensionnats, les effets intergénérationnels et la vérité et réconciliation par l'entremise des régies et des offices de services à l'enfant et à la famille.
- Continuer de fournir des renseignements aux organismes directeurs autochtones qui cherchent à exercer leurs compétences sur les services à l'enfant et à la famille en application de leurs propres lois.
- Continuer de fournir des conseils de la Société d'aide juridique du Manitoba pour aider les parents dont les enfants ont été appréhendés, pour contester la nécessité et la durée de la séparation des enfants de leurs collectivités et de leurs familles et

pour s'assurer que le système reconnaît les relations familiales uniques des peuples autochtones du Manitoba. La Société d'aide juridique du Manitoba souhaite obtenir des résultats concluants pour ses clients et combattre les effets de la colonisation dans certains cas.

- Élaboration, par le Service de règlement des litiges familiaux du Manitoba, d'une stratégie d'engagement et de formation pour s'assurer de bien comprendre les besoins uniques des populations autochtones, de les communiquer à grande échelle et de les respecter. Il a cherché à :

- augmenter le pourcentage des appels à l'action de la CVR et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FFADA applicables qui sont entièrement mis en œuvre;
- augmenter le pourcentage de services et de soutiens (y compris des politiques, des pratiques et des procédures) examinés et révisés pour veiller à ce qu'ils soient adaptés sur le plan culturel et dépourvus de partialité ou de racisme à l'égard des peuples autochtones;
- augmenter le pourcentage de recommandations mises en œuvre provenant des peuples autochtones.

Prévention et activités pertinentes sur le plan culturel :

- Continuer de soutenir le projet Mothering à la Mount Carmel Clinic au moyen d'un financement de 420 000 \$. Le projet Mothering vise à maintenir les familles réunies en orientant les mères vulnérables vers les services et les soutiens dont elles ont besoin, et fournit une voie proactive à la diminution du nombre d'enfants pris en charge. Le programme de soutien accru par l'intermédiaire du projet Mothering fait partie de la stratégie du Manitoba visant à remplacer l'utilisation de signalement des naissances par des mesures de soutien préventives et communautaires pour les familles.
- Soutenir Granny's House, une initiative communautaire offrant en tout temps un service de répit aux familles du secteur North End de Winnipeg qui risquent l'intervention du système de protection de l'enfance. Des soutiens prioritaires sont accordés aux familles autochtones, et les objectifs du programme sont d'améliorer le bien-être mental des parents et des aidants naturels en plus de réduire les interventions de la protection de l'enfance.
- Offrir de la formation aux parents nourriciers afin d'y inclure des compétences culturelles et un nouveau protocole de communication à l'échelle du système pour orienter les divers intervenants qui s'occupent de la prise en charge des enfants autochtones.
- Continuer de soutenir le programme du Peer Mentor Family Preservation Service (Service de préservation familiale appuyé par un mentor) en partenariat avec la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis afin de prévenir l'appréhension de ces enfants.
- Continuer de fournir du financement au Programme de soutien aux élèves parents, en place dans sept écoles secondaires à Winnipeg, pour offrir du soutien aux élèves qui attendent un enfant ou aux jeunes parents qui souhaitent retourner à l'école. Le coordonnateur du programme coopère avec les écoles sur la manière de promouvoir une santé et une éducation holistiques auprès des élèves qui sont parents. Les participants ont accès à des soins prénataux et périnataux ainsi qu'à une programmation culturelle comprenant du tambour, du chant, de la cueillette de plantes médicinales, du perlage, des enseignements culturels, des visites d'aînés, des cérémonies et à divers autres soutiens pendant la grossesse et lorsque les élèves deviennent parents.

Faire rapport sur le nombre d'enfants pris en charge et dans les services de prévention :

- Continuer de faire rapport sur le nombre d'enfants autochtones et non autochtones pris en charge dans le rapport annuel du ministère des Familles. Le nombre d'enfants pris en charge a diminué de 357 pour l'exercice de 2021-2022, ce qui représente une baisse de 3,7 %.
- Continuer de collaborer avec les provinces et les territoires pour dénombrer les enfants pris en charge dans l'ensemble des territoires de compétence.

Le principe de Jordan :

- Maintenir le groupe de travail interministériel sur le principe de Jordan, responsable de coordonner l'échange de renseignements, de formuler des recommandations à la haute direction et d'examiner les politiques et les règlements.
- Poursuivre notre travail interministériel et notre engagement auprès des organismes autochtones pour permettre au Manitoba de mieux comprendre l'application du principe de Jordan aux services et soutiens financés par la province qui sont offerts aux enfants ayant un handicap et à leurs familles.
- Poursuivre les interventions relatives aux problèmes liés au principe de Jordan dès qu'ils se présentent au premier point de contact, normalement par le personnel de première ligne. Le personnel provincial est à la disposition des gestionnaires de cas et des coordonnateurs responsables de l'application du principe de Jordan pour fournir des consultations sur tous les aspects de la prestation de services au Manitoba et continuera à travailler avec les partenaires et les familles en leur offrant des renseignements, une orientation vers les services et un soutien consultatif afin d'améliorer la coordination des services. Le personnel consultera les fournisseurs de services et les Premières Nations au besoin pour transmettre des renseignements et résoudre les problèmes.

Dispositions législatives en matière de protection des enfants :

- Soutenir la mise en œuvre de normes nationales relatives aux dispositions des services à l'enfant et à la famille pour les enfants autochtones.
- Soutenir la mise en œuvre d'un programme de formation pour les parents nourriciers qui s'occupent d'enfants autochtones, lequel est axé sur la sensibilité culturelle et les liens avec les régies et les partenaires de services à l'enfant et à la famille.
- Maintenir notre soutien des régies des services à l'enfant et à la famille conformément au mandat provincial visant à élaborer des normes nationales provisoires de concert avec les dispositions législatives fédérales en matière de protection de l'enfance, dans le respect des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Continuer de promouvoir un environnement où les fournisseurs de services sont en mesure de collaborer et de mieux partager les renseignements essentiels pour protéger la sécurité et le bien-être des enfants grâce à la Loi sur la protection des enfants (communication de renseignements). La loi permet aux ministères gouvernementaux, aux organismes et aux autres entités qui fournissent des services aux enfants vulnérables et à risque de recueillir, d'utiliser et de communiquer des renseignements personnels, y compris des renseignements médicaux personnels, sur les enfants bénéficiaires et sur leurs parents ou tuteurs.
- Continuer de déléguer la responsabilité des services à l'enfant et à la famille à la SCO, à MKO et à la MMA.

- Continuer d'offrir des services et des programmes adaptés à la culture par l'entremise des régies et offices suivants des services à l'enfant et à la famille :
 - Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis;
 - Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du sud du Manitoba;
 - Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du nord du Manitoba;
 - Régie générale des services à l'enfant et à la famille.

- Continuer d'aider les organismes communautaires à proposer des programmes et des services qui offrent des programmes adaptés à la culture aux enfants, aux parents et aux aidants naturels autochtones afin de renforcer la compréhension et les relations culturelles.

Éducation

Appels à l'action de la CVR : N° 6 à 12

Progrès réalisés à ce jour :

Comblar les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones :

- Continuer de soutenir le Programme Jeunes Entrepreneurs Autochtones (PJEA) de l'Initiative de la Famille Martin au moyen d'un financement de 120 000 \$. Le PJEA est offert sur quatre sites et vise à encourager les jeunes autochtones à rester à l'école et à acquérir les attitudes, les connaissances et les compétences qui leur sont nécessaires pour réussir leurs études secondaires, leurs études postsecondaires ou une formation professionnelle au travail et qui leur serviront dans la vie quotidienne. Éducation Manitoba soutient également le projet d'Écoles Modèles de l'Initiative de la Famille Martin à l'école de la Première Nation Waywayseecappo au moyen d'un financement de 225 000 \$.
- Maintenir le Programme de stages en santé pour adultes autochtones, qui offre à 20 adultes autochtones de la région du Centre, de la Fédération métisse du Manitoba inc. et aux membres du conseil de bande des services des occasions de jumelage et de l'expérience professionnelle dans le domaine des soins de santé.
- Maintenir notre partenariat avec de nombreux organismes communautaires pour fournir une aide à l'emploi aux jeunes sans emploi, notamment en ce qui concerne la rédaction d'un curriculum vitae et d'une lettre d'accompagnement, la préparation à une entrevue d'embauche, les renseignements sur le marché du travail ainsi que le perfectionnement et le jumelage professionnels. Parmi les services offerts, notons ceux qui visent à préparer les clients à la concurrence sur le marché du travail du nord; ils fournissent des services locaux avec un meilleur accès pour les membres autochtones du nord, ce qui leur évite d'attendre des services itinérants d'autres régions. Le financement total, soit 169 000 \$, a été octroyé aux partenaires suivants :
 - Network 4 Change;
 - Services d'aide à l'emploi du centre de ressources de Cross Lake;
 - Centre de ressources en matière d'emploi et de formation de Wabowden;
 - Centre de ressources de Thicket Portage;
 - Lynn Lake Employment Assistance Services Project (projet de services d'aide à l'emploi de Lynn Lake);
- Continuer de mettre en œuvre et de maintenir la Politique sur l'équité en matière d'emploi. Ces initiatives sont axées sur les Autochtones, les personnes

handicapées et les minorités visibles. Cette politique s'inscrit dans l'esprit des appels à l'action visant à combler les écarts en matière d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones.

- Maintenir l'élaboration de la politique et du plan d'action en matière d'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui énoncent les principales politiques visant à éduquer les éducateurs et à accroître le rendement et les taux de réussite des élèves autochtones. Les recommandations axées sur l'action résultant des tables rondes sur l'éducation des Autochtones au Manitoba sont intégrées à la politique.
- Continuer de verser plus de 1 million de dollars sous forme de subventions pour appuyer l'éducation et la formation des jeunes autochtones qui étaient auparavant en contact avec les services à l'enfant et à la famille. Les programmes comprennent l'Initiative de dispense de frais de scolarité visant les études postsecondaires pour les jeunes pris en charge et Work2It.
- Continuer d'appuyer le programme Jeunes bâtisseurs à Thompson, en offrant aux jeunes à risque la possibilité de travailler à l'obtention de crédits d'études secondaires ou d'un diplôme de 12^e année en plus de préparer les jeunes à l'emploi, en particulier dans les métiers de la construction et de la menuiserie (qui peuvent mener à des apprentissages).
- Continuer d'appuyer Songide'ewin, un programme d'éducation alternative qui gère des programmes de nutrition, de transport et d'approvisionnement scolaires. Songide'ewin est un satellite de l'école Niji Mahkwa de la Division scolaire de Winnipeg et offre des programmes personnalisés à 60 élèves âgés de 13 à 21 ans. Les élèves âgés de 19 à 21 ans peuvent obtenir leur diplôme d'études secondaires pour étudiants adultes.
- Continuer d'appuyer les jeunes Autochtones par l'intermédiaire du programme Career Trek du Fonds des perspectives d'avenir, du programme d'exploration des carrières en médecine du Fonds des perspectives d'avenir, du programme Community Engagement Development Association Pathways to Education du Fonds des perspectives d'avenir et du programme Wayfinders du Fonds des perspectives d'avenir. Environ 2,8 millions de dollars sont affectés à la prestation de programmes d'éducation et de perfectionnement professionnel, de mentorat et de soutien scolaire, financier et social.
- Appuyer l'éducation des adultes, l'alphabétisation et le perfectionnement des compétences grâce à la prestation de 29 centres d'alphabétisation des adultes, de 40 centres d'apprentissage des adultes dans l'ensemble du Manitoba et Apprentissage des adultes sur Lombard, un programme d'alphabétisation à temps plein qui sert principalement les clients du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. Le Manitoba a versé environ 21 millions de dollars pour appuyer ces programmes en 2021-2022.
- Continuer de travailler en partenariat avec divers organismes et collectivités

autochtones pour offrir des services d'éducation, de formation, d'éducation des conducteurs et de soutien à l'emploi dans toute la province, en mettant l'accent sur le nord du Manitoba. En 2021-2022, le Manitoba a versé plus de 950 000 \$ pour appuyer des initiatives comme les suivantes :

- collectivités de Flin Flon, de Thompson et de Churchill;
- services d'aide à l'emploi de l'Opaskwayak Cree Nation et de The Pas;
- emploi des jeunes dans le Nord;
- Pathways Project (projet sur les cheminements professionnels);
- Formation en milieu communautaire;
- Employment Links Development Centre (centre de développement des liens d'emploi);
- préparation à l'emploi et formation en cours d'emploi sur l'entretien des cordes de sûreté;
- programme de formation des métiers de la construction dans le Nord;
- Training to Employment (formation à l'emploi).

- Continuer de financer Tina's Safe Haven (Ndinawe Youth Resource Centre) pour appuyer les programmes visant à améliorer les perspectives culturelles, sociales, économiques et personnelles des jeunes autochtones. Le Ndinawe Youth Resource Centre offre aux jeunes autochtones (13 à 24 ans) un environnement sûr et positif comme solution de rechange à l'adhésion à des gangs, à la criminalité, à la violence et à l'exploitation sexuelle.

Éliminer et déclarer les écarts de financement entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve :

- Continuer d'appuyer les programmes des divisions scolaires par l'entremise de la Subvention pour l'accomplissement scolaire autochtone afin d'améliorer la réussite scolaire des élèves autochtones. Les changements apportés à la subvention incluent entre autres le fait que 50 % du financement de près de 10 millions de dollars doit être affecté aux programmes de littératie et de numératie.
- Appuyer différentes initiatives au moyen d'ententes de partenariat entre les collectivités des Premières Nations et les divisions scolaires, appuyer plusieurs écoles communautaires dans les réserves et collaborer avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba pour mettre en œuvre le perfectionnement professionnel conjoint.
- Continuer de travailler avec les partenaires et les intervenants pour promouvoir et recueillir des renseignements sur l'autodéclaration de l'identité autochtone pour les élèves de la maternelle à la 12^e année afin d'éclairer la planification et les programmes dans le système d'éducation. Cette approche s'harmonise avec la mise en œuvre continue du Cadre d'amélioration continue de la maternelle à la 12^e année qui exige que les divisions scolaires analysent les données sur les élèves autochtones pour éclairer la planification et établir des objectifs.
- Fournir un financement d'environ 2,1 millions de dollars pour appuyer 36 écoles dans des collectivités urbaines, rurales et nordiques dans le cadre du Programme des écoles communautaires. Près de la moitié du financement du programme est destiné aux élèves autochtones et à leurs familles.

Améliorer les niveaux de scolarisation et les taux de réussite :

- Continuer de travailler avec le Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc. pour appuyer la mise en œuvre de l'initiative Shine On, conçue pour accroître la participation des élèves, les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et les taux de participation postsecondaire des étudiants autochtones et issus de la grande ville. L'initiative aide à établir de solides relations entre le Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc., les écoles et les éducateurs de la grande ville afin de sensibiliser davantage les étudiants aux possibilités de perfectionnement professionnel.
- Continuer d'offrir des évaluations universitaires provinciales pour les 3^e, 7^e et 8^e années aux écoles dans les réserves. Ces évaluations facultatives peuvent fournir

des renseignements importants sur la manière dont les écoles se distinguent dans la province en définissant leurs forces et les faiblesses à corriger.

- Continuer d'offrir le cours de formation en ligne intitulé La déclaration d'identité autochtone dans les écoles du Manitoba. La formation présente de l'information clé aux membres du personnel administratif qui les aidera à mieux renseigner les parents et les tuteurs sur le processus de déclaration de l'identité autochtone.

- Maintenir notre partenariat avec le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba (CREPNM) afin que les écoles des Premières Nations du Manitoba répondent au questionnaire sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) pour mesurer la « capacité d'apprentissage » des enfants à leur entrée à l'école.
- Continuer notre participation à un groupe de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) sur les politiques d'aide financière aux étudiants afin de cerner les lacunes dans l'octroi d'aide financière sous forme de prêts et bourses aux étudiants et d'autres obstacles, y compris les communications qui pourraient contribuer au faible taux d'inscription aux études postsecondaires.
- Maintenir le financement supplémentaire aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire pour tenter de combler les écarts entre les taux d'éducation et de réussite des étudiants autochtones et non autochtones. Les étudiants autochtones peuvent présenter une demande d'aide financière à Aide aux étudiants du Manitoba comme tous les étudiants de la province. En plus des prêts, les étudiants autochtones à faible revenu sont admissibles à la Bourse du gouvernement du Manitoba, une subvention immédiate qui offre 2 000 \$ aux étudiants à faible revenu et 1 500 \$ supplémentaires aux étudiants autochtones.
- Continuer de collaborer avec le groupe de travail sur la petite enfance du Manitoba First Nations Education Resource Centre, qui a élaboré des documents de ressources axés sur le développement des jeunes enfants au sein des collectivités des Premières Nations.

Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture :

- Maintenir le répertoire provincial de l'apprentissage à distance en veillant à ce que les ressources qui y sont affichées, utilisées par les enseignants et les parents pendant les périodes d'apprentissage à distance en raison de la pandémie, comprennent les perspectives autochtones. Voici quelques exemples :
 - Maternelle : *Learning from the Land* (Apprendre de la terre);
 - 1^{re} année : *Louis Riel Day* (Jour de Louis Riel) et *The Métis Inquiry Project* (Le projet d'enquête sur les Métis);
 - 3^e année : *Indigenous Peoples of the World* (Les peuples autochtones du monde);
 - 4^e année : *All about Treaties* (Tout sur les traités) et *St. Laurent: A Living Culture* (Le Saint-Laurent : une culture vivante);
 - 5^e année : *Three Sisters* (Indigenous agriculture) (Trois sœurs [agriculture autochtone]);
 - 6^e année : *Residential Schools System* (*Système des pensionnats*).
- Investir plus de 530 000 \$ dans des organismes communautaires qui desservent des familles vulnérables afin que des fournisseurs de services de garde qualifiés soient disponibles sans frais pour les parents lorsqu'ils demandent du soutien et des services. Cet investissement comprend un financement dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Il

sert à appuyer un éducateur de la petite enfance de l'organisme Wahbung Abinoonjiiag Inc. afin d'outiller les familles et d'offrir des soins holistiques en adoptant l'approche autochtone.

- Maintenir l'inclusion d'une orientation autochtone dans les compétences de l'éducateur de la petite enfance par l'intermédiaire du programme Apprentissage et garde des jeunes enfants du Manitoba. Tous les établissements d'enseignement postsecondaire doivent maintenant offrir des programmes qui respectent ces compétences.

- Aller de l'avant avec *Mamàhtawisiwin* – Trousse d'outils du système d'éducation autochtone inclusif (en cri se traduit par « émerveillement et ma responsabilité ») qui appuie les réalisations des apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits en aidant les éducateurs à intégrer les identités, les langues et les pratiques culturelles autochtones dans leur enseignement.
- Poursuivre les efforts de mise en place d'un programme de partage de données qui permet de mieux comprendre l'engagement des Autochtones dans les approches provinciale et fédérale en matière d'éducation. Ce programme a été mis au point avec les Premières Nations et fait partie du Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année.
- Poursuivre notre travail avec la Treaty Relations Commission of Manitoba pour fournir une formation sur les traités aux enseignants dans la province.

Aider les parents à participer à l'éducation de leurs enfants:

- Continuer d'offrir le programme de parents-enfants dans les écoles communautaires, qui améliore la réussite des élèves et la participation des parents au moyen d'activités adaptées à leur culture pour les familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Maintenir le soutien de l'initiative Contribuer à la réussite des élèves à l'aide des parents autochtones conçue pour augmenter le taux de participation des parents autochtones dans l'éducation de leurs enfants.

Langue et culture

Appels à l'action de la CVR : N° 13 à 17

Progrès réalisés à ce jour :

Préserver et restaurer les langues autochtones :

- Continuer de distribuer la version mise à jour du document Trees of Manitoba Field Guide qui comprend les noms d'arbres en langues autochtones. Les langues incluent le cri, le déné, le michif, l'ojobwé, le dakota et l'oji-cri. Ce guide pratique a été largement diffusé dans le nord du Manitoba afin d'appuyer le programme d'études scientifiques et de préserver et promouvoir les noms des arbres en langue autochtone.
- Continuer de diriger les travaux sur la Stratégie du Manitoba pour les langues autochtones. Cela comprend le soutien des programmes de langues autochtones dans plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba (p. ex., l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Collège Red River et le Collège universitaire du Nord) et l'élaboration de programmes de langues autochtones dans les écoles secondaires.
- Fournir un soutien au Collège Red River pour permettre aux étudiants d'apprendre les principes fondamentaux des langues anichinabées (ojobwé) et crie et de vivre des expériences culturelles dans un environnement bilingue. De même, de l'aide est

fournie à l'Université de Brandon pour le programme de langue « Speaking Michif », élaboré par l'Institut Louis-Riel pour aider les familles à enseigner la langue michif. De plus, un soutien est en cours pour le certificat d'enseignement « Ininimowin » du Collège universitaire du Nord, qui enseigne le cri et est offert entièrement dans la langue crie.

- Continuer de publier un résumé du Rapport d'étape annuel de la Loi sur la réconciliation dans les sept langues autochtones du Manitoba, conformément à la Loi sur la reconnaissance des langues autochtones et à la Loi sur la réconciliation.

Appuyer la culture et le patrimoine :

- Continuer d'appuyer l'initiative des noms de lieux autochtones pour enregistrer, vérifier et saisir les noms géographiques (et les renseignements à l'appui) dans les bases de données sur les noms géographiques du Manitoba et du Canada. Ce projet facilite la communication, l'engagement et la capacité des collectivités et des peuples autochtones de se conformer à l'article 13 de la DNUDPA, « de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes ».
- Continuer d'appuyer le Centre d'art inuit Quamajuq du Musée des beaux-arts de Winnipeg afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'art et de la culture nordiques. Quamajuq est un nouveau musée novateur qui célèbre l'art inuit et les cultures autochtones grâce à des expositions, de la recherche et de l'éducation.
- Continuer d'appuyer et de fournir un financement de plus de 859 600 \$ pour appuyer la culture et les arts autochtones au moyen de diverses initiatives, dont la danse, les centres ou les cours d'art, le cinéma et la musique :
 - Programme des centres d'art urbains : fournit des fonds à des organismes sans but lucratif voués aux arts et à la culture qui offrent des programmes axés sur les arts aux collectivités urbaines mal desservies ou sous-représentées;
 - Subventions de fonctionnement pour activités culturelles : fournit aux établissements culturels des subventions de fonctionnement pour permettre au public d'avoir accès à des programmes d'innovation et d'excellence artistiques et culturelles et pour élargir les auditoriums;
 - Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore : fournit un soutien aux associations de l'industrie culturelle qui contribuent au développement et à la promotion de certains secteurs de l'industrie culturelle.

Santé

Appels à l'action de la CVR : N° 18 à 24

Progrès réalisés à ce jour :

Comblent les écarts dans les résultats en matière de santé :

- Maintenir le soutien des centres de services intégrés pour les jeunes à Winnipeg, Selkirk et Brandon. Les deux centres de Winnipeg sont respectivement dirigés par

Ka ni Kanichihk et Eagle Urban Transition Centre, et associés à ces organismes. Le centre de Selkirk a été créé par la Première Nation de Peguis et offre des services aux jeunes autochtones et non autochtones de Selkirk, de la Première Nation de Peguis et d'autres collectivités d'Interlake.

- Continuer l'investissement dans la mise en œuvre d'un certain nombre de cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances un peu partout au Manitoba, dont une dans le Nord. Ce nouveau modèle desservira tous les Manitobains, y compris les Autochtones dans les réserves et hors réserve. Les services seront fournis par la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, les offices régionaux de la santé et d'autres ressources régionales, comme les collectivités autochtones.
- Réaliser les travaux en cours afin d'élaborer une stratégie qui permet aux offices régionaux de la santé d'inclure un chapitre sur la santé des Autochtones dans les rapports d'évaluation de la santé communautaire et d'améliorer la communication, le partage et la planification conjointe avec les représentants autochtones.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le bien-être mental des peuples autochtones du Manitoba est l'un des sept domaines prioritaires figurant dans le rapport Virgo. On a demandé aux collectivités et aux intervenants autochtones de faire part de leur opinion pendant l'élaboration de la Stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances et ils continueront de participer à sa mise en œuvre. Le ministère de la Santé (anciennement ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active) du Manitoba continuera de collaborer avec d'autres ministères, des dirigeants de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, de Soins communs, des offices régionaux de la santé et des collectivités autochtones ainsi que d'autres fournisseurs de services pour planifier et mettre en œuvre les mesures et les initiatives prises pour améliorer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et leur coordination dans la province, en faire le suivi et en mesurer les résultats.
- Continuer de participer à titre de partenaire financier du First Nations Health and Social Secretariat of Manitoba (secrétariat à la santé et aux affaires sociales des Premières Nations du Manitoba) / Nanaandawewigamig, qui poursuit une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et des Premières Nations en vue d'offrir un système de santé unifié au Manitoba. La progression vers un système de santé unifié comprend des ententes de partage de données sur la santé et la création de profils de santé des collectivités des Premières Nations.
- Continuer de verser plus de 1 million de dollars dans le cadre de la Stratégie en matière de santé mentale pour les enfants et les jeunes afin d'appuyer les équipes d'intervention et de sensibilisation qui fournissent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 des approches communautaires axées sur les forces pour améliorer les résultats dans la vie des jeunes aux prises avec des problèmes mentaux, comportementaux, sociaux et émotionnels, physiques et scolaires profonds et concomitants.
- Soutenir le programme de soutien à la sexualité positive des adolescents, qui est un programme de soutien familial par les pairs et d'éducation communautaire pour les jeunes Autochtones dans le but de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes tout en favorisant un développement sain des adolescents.

- Continuer de fournir plus de 247 000 \$ à des organismes comme le Centre d'amitié Ma-Mow-We Tak, le Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre et le Manitoba First Nations Education Resource Centre pour soutenir les programmes d'intervention précoce pour les jeunes. Voici des exemples de ces programmes :
 - Projet des conseils des jeunes du Nord et soutien à la sexualité positive des adolescents pour promouvoir le développement sain des adolescents et réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes;

- Programme de prévention de l'abus de solvants, un programme d'intervention et de prévention précoce qui fait la promotion de modes de vie sains grâce au leadership, à la modélisation des rôles et au soutien familial et communautaire;
 - Groupe de travail sur les initiatives éducatives de la Stratégie de prévention du suicide chez les jeunes, chargé de mettre en œuvre des initiatives et programmes éducatifs de prévention du suicide chez les jeunes et de renforcer les capacités de prévention dans l'ensemble de la province. Les initiatives comprennent : safeTALK, Body Positive, le programme d'éducation et de sensibilisation Everyone Matters, les pratiques exemplaires en matière de prévention du suicide en milieu scolaire, les initiatives de prévention du suicide chez les jeunes en milieu scolaire et l'atelier Assessing Suicide in Kids (évaluation du suicide chez les jeunes).
- Maintenir la prestation du Programme de distribution de naloxone à emporter du Manitoba pour soutenir les personnes qui ont une dépendance aux opioïdes. De nombreux sites de distribution sont des centres de santé des Premières Nations et des postes infirmiers dans les collectivités des Premières Nations, ce qui permet d'offrir, au sein des Premières Nations enregistrées, des couvertures fédérale et provinciale pour la naloxone à emporter chez soi.
 - Maintenir des services de soutien aux personnes qui souffrent d'un traumatisme ainsi que des services de santé mentale aux enfants et adolescents par l'intermédiaire du Klinik Community Health Centre, du Laurel Centre et du Centre des sciences de la santé.
 - Continuer de soutenir le programme de soutien par les pairs en santé mentale qui a été mis en œuvre par le Centre d'intervention d'urgence en santé mentale et le Centre de santé régional de Dauphin; la planification d'un soutien supplémentaire par les pairs est en cours au Centre des sciences de la santé. Le programme de soutien par les pairs est administré par Peer Connections Manitoba (liens entre pairs du Manitoba) et utilise des services basés sur des données probantes et des expériences vécues pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendances à se rétablir.
 - Continuer d'offrir une aide financière dans le cadre du Programme des créateurs de rêves PAX, une initiative de santé mentale et de lutte contre les dépendances dirigée par les jeunes, qui permet à ces derniers de jouer un rôle de leadership au sein de leurs collectivités afin de promouvoir la paix, la santé, le bonheur et la productivité. Un montant de 675 000 \$ est versé sur trois ans; il permettra de former et de mobiliser 88 jeunes supplémentaires des divisions scolaires, notamment celles des Premières Nations du Nord et Rolling River. Cette initiative a donné lieu à des projets de sensibilisation dirigés par des jeunes à Pukatawagan, Norway House, Lac Brochet, Nelson House, Wuskwi Sipiik, Grand Rapids et Easterville. Le soutien du Programme des créateurs de rêves PAX s'harmonise également avec les recommandations formulées dans le rapport de VIRGO visant à accroître le soutien en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances au sein des collectivités.

- Maintenir le financement de 100 logements de rétablissement avec services de soutien pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendances.

Services de soins de santé adaptés à la culture :

- Dans le cadre de la transformation du système de santé, un cadre stratégique de partenariat autochtone a été élaboré par la direction d'un comité consultatif autochtone dont les membres possèdent des connaissances et une expérience approfondies dans le domaine de la santé. Le cadre a été élaboré pour permettre un engagement culturellement pertinent, authentique, orienté et approprié avec les organismes et les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits, au fur et à mesure que le Manitoba progresse dans la transformation du système de santé. Voici les quatre éléments fondamentaux de la stratégie :
 - histoire autochtone;
 - savoir traditionnel et bien-être;
 - droits autochtones et droits de la personne;
 - systèmes et structures.
- Maintenir des services élargis pour les jeunes qui cherchent des services de lutte contre la toxicomanie. Les participants actuels et futurs pourront désormais rencontrer les conseillers aux jeunes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances dans les nouveaux locaux situés à Winnipeg, notamment l'Eagle Urban Transition Centre, le Ma Mawi-Wi-Chi-Itata Centre et Ndinawemaaganag Endaawaad.
- Continuer de collaborer avec les partenaires fédéraux en matière de santé et l'Autorité sanitaire des Premières Nations de Giigewigamig (Sagkeeng, Black River, Bloodvein et Hollow Water) pour financer et exploiter le centre de guérison traditionnel de Giigewigamig à Powerview-Pine Falls. Le centre est géré par les quatre Premières Nations par l'entremise de l'Autorité sanitaire des Premières Nations de Giigewigamig et offre des soins spirituels et traditionnels aux Autochtones.
- Continuer de soutenir et d'offrir des services par l'entremise du programme de services aux Autochtones du Centre de santé mentale de Selkirk. Les programmes comprennent ce qui suit :
 - cérémonies hebdomadaires du calumet;
 - purification par la fumée;
 - soutien émotionnel et spirituel offert par les aînés;
 - cérémonies de la suerie toute l'année;
 - séances de formation sur les enseignements traditionnels et culturels;
 - diverses sorties et activités du centre qui soutiennent l'établissement et le renouvellement de liens culturels.
- Continuer d'offrir des services par l'entremise des services de santé autochtones de l'Office régional de la santé de Winnipeg. Le soutien culturel comprend des fournisseurs de soins spirituels et culturels; des installations qui permettent les

pratiques et les cérémonies de purification par la fumée; et la clinique de bien-être traditionnel du Centre des sciences de la santé, qui offre des approches traditionnelles de guérison.

Formation appropriée sur le plan culturel et augmentation du nombre de professionnels autochtones dans le système de santé :

- Continuer d'appuyer l'Ongomiizwin Indigenous Institute of Health and Healing de l'Université du Manitoba, qui assure un leadership en matière de santé autochtone dans les cinq collèges de la Faculté des sciences de la santé Rady (dentisterie, médecine, soins infirmiers, pharmacie et sciences de la réadaptation) dans les domaines de l'éducation, de la recherche et des services de santé.
- Continuer d'offrir du financement et du soutien aux établissements d'enseignement postsecondaire, comme le Collège universitaire du Nord, dont la population étudiante est constituée à plus de 70 % d'Autochtones. À l'heure actuelle, le Collège universitaire du Nord offre des programmes de soins infirmiers visant à accroître le nombre d'étudiants en soins infirmiers dans les collectivités autochtones. De plus, il offre le diplôme approuvé en sciences infirmières auxiliaires qui prépare les étudiants à passer l'examen de permis national pour s'inscrire auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Manitoba.
- Poursuivre la formation des professionnels de la santé dans le cadre du cours Manitoba Indigenous Cultural Safety Training (formation sur la sécurité culturelle autochtone du Manitoba), en collaboration avec l'Office régional de la santé de Winnipeg et d'autres entités, comme l'Université du Manitoba.
- Octroyer un financement visant à soutenir les unités de gestion du sevrage résidentiel de la collectivité de Brandon, qui s'efforcent de réaliser des évaluations complètes de la santé mentale et des dépendances.

Justice

Appels à l'action de la CVR : N° 25 à 42

Progrès réalisés à ce jour :

Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes Autochtones en détention :

- Justice Manitoba continue de suivre les taux d'incarcération par habitant des Autochtones en détention afin de mesurer les progrès réalisés en vue de réduire la surreprésentation des Autochtones en détention provinciale. Un taux d'incarcération par habitant est également calculé pour la population non autochtone du Manitoba, puis ces deux taux sont comparés. Les progrès seront déclarés par le biais du tableau de bord équilibré de Justice Manitoba dans le rapport annuel du ministère.
- En partenariat avec la ville de Thompson, le Manitoba continue de soutenir les résidents de Thompson aux prises avec des problèmes de dépendance à l'alcool en ouvrant un centre de dégrisement provisoire en attendant la construction d'un centre permanent. En 2020, le Manitoba a versé 2,8 millions de dollars à la ville

de Thompson pour établir et exploiter un centre de dégrisement, qui offrira un environnement sûr et sécuritaire en tout temps aux personnes non violentes et trouvées ivres sur la voie publique pendant que les effets des drogues et de l'alcool se dissipent.

- Maintenir le soutien du Conseil autochtone des ressources du service des poursuites, qui se compose de sept procureurs de la Couronne autochtones et d'une personne de soutien. Le conseil des ressources a été directement intégré aux concours, aux conférences de cas pour déterminer ce qui devrait se passer dans un cas donné et aux efforts d'éducation interne pour s'assurer que des sujets comme la partialité et le racisme soient intégrés à la formation de base des conférences de la Couronne.
- Veiller à ce que le sous-ministre de la Justice reçoive des conseils sur les questions liées aux politiques, à la sécurité culturelle, à la réconciliation et à la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice par l'intermédiaire du programme leaders autochtones en justice. Ce programme est composé de dirigeants autochtones de l'ensemble du ministère.

- Réviser les compétences de base pour les procureurs de la Couronne afin d'inclure la reconnaissance de l'histoire autochtone et le fait que la connaissance de la Loi sur la réconciliation est nécessaire pour que tous les procureurs de la Couronne exercent correctement leur pouvoir discrétionnaire.
- Continuer de diriger un groupe de travail mixte avec les ministères des Familles et de la Justice qui examinera les liens entre ces deux systèmes et les voies qui orientent les enfants et les jeunes d'un système à l'autre. Ce travail comprend également la mise à l'essai d'approches fructueuses issues d'autres administrations qui ont considérablement réduit le nombre de jeunes qui se retrouvent en prison, ce qui a amélioré les résultats pour ces enfants en faveur de soins thérapeutiques et réduit globalement le nombre d'enfants pris en charge.
- Continuer d'utiliser la *Stratégie de modernisation de la justice pénale* comme guide fondamental pour mettre en œuvre les changements nécessaires pour moderniser le système de justice pénale. Les quatre principaux objectifs de la stratégie qui soutiendront les initiatives futures sont les suivants :
 - réduire la criminalité, améliorer la sécurité communautaire et réduire le nombre de personnes en conflit avec la loi et le système de justice pénale;
 - traiter chaque cas d'une manière appropriée compte tenu de la gravité de l'infraction et des circonstances du contrevenant;
 - utiliser plus efficacement les options de justice réparatrice pour améliorer la sécurité publique, réduire les retards dans le système judiciaire et, au bout du compte, réduire le recours à l'incarcération, surtout dans le cas des contrevenants autochtones;
 - réintégrer les contrevenants en détention à la collectivité avec les soutiens essentiels pour prévenir d'autres infractions et éviter qu'ils aient de nouveau des démêlés avec le système de justice pénale.
- Continuer d'investir près de 200 000 \$ pour fournir du soutien et de l'aide aux efforts communautaires d'intervention et de prévention de la criminalité déployés par Bear Clan Patrol. Une partie de ce financement permettra d'améliorer l'infrastructure et la sécurité, y compris une fourgonnette de 15 passagers, des trousse de premiers soins, de l'équipement de sécurité et des vélos pour la patrouille. Le financement permettra aux Services de police de Winnipeg de travailler en partenariat avec Bear Clan Patrol, favorisant l'échange de renseignements et une sensibilisation accrue aux situations communautaires.

Fournir aux délinquants des services pertinents sur le plan culturel :

- Maintenir l'appui du développement de la structure de gouvernance de Clan Mothers et de la programmation des pavillons de ressourcement.
- Continuer d'offrir du soutien culturel dans les centres correctionnels pour jeunes et adultes et dans les bureaux correctionnels communautaires. Le soutien culturel comprend :

- Services correctionnels du Manitoba tire parti de PITIMA, un groupe consultatif sur le personnel autochtone composé d'employés des services correctionnels autochtones (membres des Premières Nations, Métis et Inuits) issus de la collectivité et de la communauté des services de garde, y compris des aidants spirituels autochtones. En cri, *pitima* signifie « mettre à l'avant-plan ». PITIMA joue un rôle consultatif en matière de recrutement, de sélection et de maintien en poste d'employés autochtones et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de normes et de services relatifs aux délinquants autochtones.
- Les aidants spirituels autochtones (aînés/kokums) dans chaque établissement correctionnel pour adultes et jeunes, ainsi qu'un gestionnaire des aidants spirituels autochtones, sont chargés de conseiller la haute direction de Services correctionnels sur les questions liées aux services culturels offerts aux délinquants autochtones. Par exemple :
 - la ventilation en vue de la purification par la fumée dans un certain nombre de centres correctionnels et de bureaux communautaires;
 - les sueries;
 - les rassemblements de guérisseurs et de grands-pères.
- Offrir aux agents correctionnels et de probation une formation obligatoire de sensibilisation aux cultures autochtones.
- Continuer d'utiliser la plume d'aigle sacrée pour les Autochtones pour procéder à l'assermentation lors de la prestation des témoignages.

Trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement et reconnaître le système de justice autochtone :

- Le Manitoba investit plus de 2,8 millions de dollars par année dans des programmes de justice réparatrice, auxquels s'ajoutent 1,4 million de dollars du gouvernement fédéral. Les gouvernements du Canada et du Manitoba financent conjointement des programmes de justice réparatrice afin d'offrir aux collectivités et aux organismes autochtones des services de prévention, de déjudiciarisation et de réinsertion axés sur la collectivité et adaptés à la culture. Les partenaires incluent notamment la communauté de Cross Lake, la Première Nation de Fisher River, le programme Community Holistic Circle Healing de Hollow Water, MKO, le programme de justice communautaire de la Fédération métisse du Manitoba, le programme de justice communautaire de Thompson de la Fédération métisse du Manitoba, la nation crie de Norway House, Onashowewin (Winnipeg et Bloodvein), le projet de tribunal pour adolescents de la Première Nation de St. Theresa Point et la SCO.
- Continuer de fournir un soutien financier pour :
 - la stratégie de justice pour les Premières Nations de MKO;
 - les Services correctionnels et de justice de l'Armée du Salut;
 - les comités de justice communautaire.

Faire des efforts pour aborder la question de l'ETCAF et prévenir ce trouble, en plus de

mieux répondre aux besoins des délinquants qui en sont atteints :

- La Stratégie manitobaine de prévention de l'ETCAF fonctionne sous la direction du Comité interministériel sur l'ETCAF, composé du ministère du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce, du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance, du ministère des Familles, du ministère de la Santé, du ministère de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord, du ministère de la Justice et du ministère de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté.
- La Cour provinciale du Manitoba a mis sur pied un système de rôles d'audiences décisionnelles relatives à l'ETCAF pour les jeunes et les adultes qui ont reçu un diagnostic d'ETCAF. L'un des objectifs de ces rôles d'audiences décisionnelles est d'assurer que le juge chargé de la détermination de la peine puisse déterminer correctement dans quelle mesure, le cas échéant, le diagnostic d'ETCAF contribue au comportement criminel. S'il existe un lien entre les répercussions identifiées de l'ETCAF et le comportement criminel, la Cour peut examiner comment ce lien influe sur le degré de responsabilité du délinquant et examiner comment la peine imposée refléterait le mieux ce lien et y réagirait. De plus, la Cour peut examiner le degré de soutien existant et disponible lié à la personne pour améliorer les résultats.
- Continuer la prestation du programme pilote de trois ans qui vise à évaluer et diagnostiquer l'ETCAF chez les personnes de 18 à 25 ans qui interagissent avec le système judiciaire. Le programme vise à offrir un meilleur accès aux services et aux soutiens qui réduisent les risques de démêlés avec la justice. Il fonctionne en partenariat avec Life's Journey Inc., le centre sur l'ETCAF du Manitoba et le réseau canadien de recherche CanFASD.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une formation complète sur l'ETCAF en partenariat avec de nombreux fournisseurs de services. La trousse de formation comprend quatre modules qui expliquent aux participants dans quelle mesure la colonisation, les pensionnats et les traumatismes intergénérationnels ont eu des répercussions sur les collectivités autochtones. Les modules portent sur ce qui suit :
 - le contexte social de l'ETCAF;
 - la prévention et la stigmatisation;
 - la définition de l'ETCAF;
 - les stratégies de soutien et d'intervention.
- Continuer de diriger la stratégie provinciale sur l'ETCAF en finançant et en offrant des services, des programmes et des événements de prévention et de soutien aux personnes et aux familles touchées par l'ETCAF. Le Manitoba a versé plus de 14,1 millions de dollars pour appuyer des initiatives comme :
 - le projet Looking After Each Other : A Dignity Promotion Research Project for FASD;
 - le programme de justice pour les jeunes atteints de l'ETCAF;
 - le programme pilote de justice pour des services diagnostiques aux adultes vivant

- avec l'ETCAF;
 - l'ETCAF en classe;
 - le programme Nouveau regard;
 - le Manito Ikwe Kagiikwe – The Mothering Project;
 - la Manitoba FASD Coalition;
 - le Manitoba FASD Family Network;
 - le Programme des travailleurs clés du Manitoba;
 - le Programme Visions et voix;
 - le programme FASD Family Support Education and Counselling;
 - le projet Choices;
 - le projet Starfish;
 - le programme Connexion/Ensemble et le programme rural;
 - les rassemblements annuels des aînés.
- Réunir des fournisseurs de services du programme ETCAF et des dirigeants autochtones de partout au Manitoba pour partager des connaissances et échanger des idées sur la façon de prévenir l'ETCAF

et d'accroître le soutien aux enfants et aux familles touchés par l'ETCAF d'une manière plus pertinente sur le plan culturel.

Financement adéquat des programmes de services aux victimes destinés aux Autochtones :

- Distribuer 6,4 millions de dollars à 24 organismes communautaires pour appuyer des programmes conçus pour répondre aux divers besoins des victimes et pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes bispirituelles et LGBTQQIA autochtones. Ces programmes comprenaient :
 - MKO – projet « Indigenous Men and Boys are Part of the Solution to Building Healthy and Safe Communities » (Les hommes et les garçons autochtones font partie de la solution pour bâtir des collectivités saines et sécuritaires);
 - Fondation métisse du Manitoba – Métis MMIWG Family Support Project (projet d'aide aux familles métisses de FFADA);
 - SCO – projet « Preventing and Addressing Family Violence » (prévention et élimination de la violence familiale);
 - Clan Mothers' Turtle Lodge – Healing Village Social Enterprise Training Program (programme de formation en entreprise sociale de Healing Village);
 - Clan Mothers' et Secours-rue Winnipeg qui établissent un programme de guérison fondée sur la terre;
 - Ka Ni Kanichihk – Heart Medicine Lodge;
 - Manitoba Moon Voices – Reclaiming our Power and Place (retrouver sa place et son pouvoir);
 - Portage La Prairie Bear Clan – Noozhek (un terme ojibwé signifiant « femme ourse ») qui assure un soutien aux femmes autochtones qui prennent d'importantes mesures pour retrouver leurs sœurs disparues.

- Continuer de financer le Wahbung Abinoonjiiag Inc., un organisme autochtone et communautaire, ce qui lui permettra de diriger un réseau d'organismes communautaires visant à améliorer les options de logement pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale. Wahbung collaborera avec des organisations sœurs pour fournir du soutien et des services aux enfants et aux familles victimes de violence.

- Les Services aux victimes du Manitoba ont établi un partenariat avec l'Eyaa-keen Healing Centre et l'organisme Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) pour offrir du soutien aux aînés autochtones pendant les réunions tenues avec les victimes et les membres survivants de leur famille.

- Le Manitoba a traduit la brochure « Vos options : Obtenir de l'aide après une agression sexuelle » en français et en cri. Les traductions sont disponibles sur le site Web des Services aux victimes.

- Continuer d'offrir un soutien financier à divers partenaires communautaires pour la tenue d'activités et offrir du soutien familial afin de souligner la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées du 4 octobre.

- Verser des fonds à des organismes qui offrent un soutien adapté à la culture des victimes d'actes criminels au moyen de subventions aux victimes. Les organismes financés sont les suivants : Ka ni Kanichihk, North End Women's Centre, Ndinawe, Sage House et Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre.
- Continuer de financer Ka Ni Kanichihk pour le programme de réadaptation du Heart Medicine Lodge afin d'offrir des programmes dans la collectivité et de mobiliser les femmes criminellement impliquées. Ce programme était le premier programme de guérison dirigé par des Autochtones pour les survivants autochtones de violence sexuelle.

- Les Services aux victimes continuent leurs efforts visant à améliorer la représentation des membres du personnel autochtones dans la province et compte maintenant 12 employés autochtones. Les Services ont mis sur pied un comité sur la sécurité culturelle autochtone pour améliorer le soutien aux victimes autochtones ainsi que la sécurité culturelle en milieu de travail. Voici quelques initiatives en cours visant à favoriser des services culturellement sécuritaires :
 - l'ajout d'une salle de purification par la fumée près du Palais de justice à Winnipeg pour offrir aux victimes la possibilité de participer à une cérémonie de purification avant de se présenter devant un tribunal ou de participer à une réunion;
 - la possibilité pour les victimes qui ont accès à des services de counseling dans le cadre du Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels d'utiliser les fonds pour obtenir des soutiens culturels comme les aînés, la médecine traditionnelle et la participation à des cérémonies;
 - la formation continue du personnel sur la colonisation, la réconciliation et la culture autochtone.
- Continuer de fournir un soutien direct aux familles des FFADA par l'entremise d'agents de liaison avec les familles du projet Devote de la GRC et le service de police de Winnipeg pour :
 - aider les familles à accéder aux services et aux renseignements;
 - assister aux événements communautaires et de guérison avec les membres des familles;
 - mettre les familles en contact avec des programmes et des services de counseling culturellement sécuritaires;
 - servir de lien direct avec la police et les organismes communautaires;
 - établir des liens avec les ressources de liaison avec les familles dans les autres provinces et territoires pour répondre aux demandes de renseignements.
- Continuer d'élargir l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles afin d'inclure des mesures de soutien communautaires pour les victimes d'actes criminels et leurs familles. À la lumière des commentaires des organismes autochtones, le Manitoba a conclu des contrats avec Ka Ni Kanichihk et MKO pour fournir ces mesures de soutien.
- Continuer de soutenir les initiatives d'autonomie gouvernementale des Autochtones. Par exemple, le Manitoba est une partie signataire à l'Entente de gouvernance conclue avec la Nation dakota de Sioux Valley, qui reconnaît la compétence des Premières Nations en matière de promulgation de lois et d'application de ces lois par les tribunaux locaux et selon des méthodes traditionnelles.
- Services correctionnels du Manitoba a révisé le programme autochtone adapté à la culture et l'a renommé « Programme de revendication de l'identité ». Il s'agit d'un programme de prise de conscience de soi de quatre jours visant à promouvoir la guérison, la croissance personnelle et l'identification par l'entremise d'une éducation

sur les répercussions historiques de la colonisation et des pensionnats. Les sujets abordés comprennent la rafle des années 60, la discrimination, le racisme et les traumatismes intergénérationnels. La roue de médecine est au cœur du programme et est utilisée pour faciliter et organiser les enseignements et les documents présentés.

Recommandation d'une commission d'enquête publique sur les causes de la victimisation disproportionnée des femmes et des filles autochtones et les solutions pour y remédier :

- Des initiatives pour remédier à la victimisation disproportionnée des femmes et des filles autochtones sont en cours. Veuillez consulter la section « Traiter la question des FFADA » du présent rapport pour en savoir plus sur les efforts que déploie le Manitoba pour résoudre ce problème.

Appels à l'action : Réconciliation – Initiatives en cours

Le Manitoba, en partenariat avec plusieurs autres organismes, a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans le contexte de plusieurs des thèmes des appels à l'action de la CVR, notamment les suivantes :

- Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Proclamation royale et pacte de réconciliation;
- Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire;
- Conseil national de réconciliation;
- Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires;
- Les excuses de l'Église et la réconciliation;
- L'éducation pour la réconciliation;
- Programmes pour les jeunes;
- Musées et archives;
- Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation;
- CNVR;
- Commémoration;
- Les médias et la réconciliation;
- Les sports et la réconciliation;
- Les entreprises et la réconciliation;
- Nouveaux arrivants au Canada.

Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : N° 43 à 44

Progrès réalisés à ce jour :

Droits ancestraux et droits issus de traités des populations autochtones :

- Continuer d'établir un cadre renouvelé et renforcé de l'obligation de consulter pour des consultations respectueuses et productives avec les collectivités autochtones.
- La Section des services d'évaluation archéologique appuie le processus de droits fonciers issus de traités (DFIT) sur demande et sur invitation, en fournissant des recherches, un accès aux dossiers ou un soutien à la planification pour les travaux réalisés dans le cadre de permis en matière de patrimoine.
- Collaborer avec 29 Premières Nations ayant des DFIT, le Canada et le Comité sur les droits fonciers issus de traités pour s'acquitter des obligations en matière de droits fonciers issus de traités en convertissant des terres de la Couronne en terres de réserve :
 - En date du 30 juin 2021, le Manitoba a transféré 696 450 acres au Canada en vertu de toutes les ententes en matière de droits fonciers issus de traités au Manitoba.

- Depuis septembre 2019, 12 610 acres de terres ont été transférés;

- Pour l'exercice 2020-2021, 3 459 acres ont été transférés et 13 715 acres devraient l'être l'an prochain.
- Continuer de négocier et de mettre en œuvre des conventions de règlement provinciales concernant les effets néfastes de l'aménagement hydroélectrique et d'autres questions liées aux ressources naturelles.

Droits relatifs aux terres et aux ressources et autodétermination :

- Le Protocole de développement minier entre le Manitoba et les Premières Nations garantit le processus pour toutes les parties concernées dans les consultations entre les peuples autochtones et la Couronne concernant l'exploration et l'exploitation minières, y compris les Premières Nations, l'industrie et le gouvernement. Un processus d'engagement et d'établissement de relations est au cœur de l'approche, ce qui permet de s'assurer que les Premières Nations peuvent participer activement à toutes les phases de l'exploitation minière afin de partager les avantages de la croissance dans ce secteur.
- Des représentants du gouvernement siègent au Comité de mobilisation autochtone du Conseil canadien des ministres des forêts. Des conférences téléphoniques mensuelles avec des représentants du secteur forestier de partout au Canada sont organisées pour discuter de sujets en lien avec la mobilisation autochtone dans les industries de la foresterie et des ressources naturelles.
- Le projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin est le plus important projet d'infrastructure établi par le gouvernement du Manitoba depuis le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. La province a poursuivi ses consultations auprès de 39 collectivités et groupes autochtones déterminés selon les exigences provinciales et fédérales. Huit accords de consultation ont été signés, qui représentent les collectivités potentiellement touchées par le projet. En raison de la pandémie de COVID-19, les processus de consultation et d'engagement ont été ajustés afin de respecter les ordonnances de la santé publique. Le projet a progressé jusqu'à la deuxième phase du processus de consultation.
- Le Manitoba a signé un permis d'option forestière avec quatre Premières Nations pour explorer l'aménagement forestier dirigé par les Autochtones. Le permis, une première du genre au Manitoba, a été accordé par le gouvernement provincial à la Première Nation de Black River, la Nation ojibwée de Brokenhead, la Première Nation de Hollow Water et la Première Nation de Sagkeeng. Le consortium continue d'enquêter pour :
 - déterminer l'approvisionnement en bois et son aptitude à la foresterie commerciale;
 - rechercher des partenariats privés et des investissements pour des développements commerciaux;
 - préparer une proposition visant à mettre sur pied une entreprise appartenant à des Autochtones et exploitée par eux pour gérer, développer, exploiter et renouveler la forêt de la région;

- faire une demande de licence de gestion forestière à long terme et appuyer une plus grande participation des collectivités autochtones au développement économique et à la gestion durable des ressources naturelles de la province.
- Soutenir des collectivités du Nord par des liens avec la terre et un accès accru à des aliments sains et traditionnels. Les partenaires de l'Initiative pour des aliments sains du Nord continuent de financer et de mettre en œuvre des projets locaux de sécurité alimentaire.

- Collaborer avec diverses collectivités autochtones à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des bassins hydrographiques propres aux collectivités.
- Les travaux se poursuivent en partenariat avec le Canada, le Manitoba et les Premières Nations pour l'achat et l'installation de panneaux de signalisation routière et de limites communautaires.

Proclamation royale et pacte de réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 45 à 47

Progrès réalisés à ce jour :

Principes pour faire progresser la réconciliation :

- Proclamer la Loi sur la réconciliation et s'engager à mettre en place un processus de mobilisation du public en collaboration avec les collectivités autochtones et tous les Manitobains. Cela permettra d'élaborer un cadre complet de réconciliation et un plan d'action pour faire avancer les priorités autochtones.

Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : N° 48 à 49

Ces appels à l'action demandent à l'Église, aux parties à la Convention de règlement et aux confessions religieuses de respecter la DNUDPA. Ils ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été identifiée dans les appels.

L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire

Appels à l'action de la CVR : N° 50 à 52

Le gouvernement du Manitoba souligne que les principes juridiques qui s'appliquent à la détermination du titre autochtone ont été établis par la Cour suprême du Canada à travers plusieurs causes dont Delgamuukw, Marshall, Bernard et Tsilhqot'in.

Conseil national de réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 53 à 56

Progrès réalisés à ce jour :

Conseil national de réconciliation :

- En décembre 2017, le gouvernement fédéral a nommé six membres au conseil d'administration intérimaire du Conseil national de réconciliation pour faire progresser l'engagement à mettre en œuvre les appels à l'action. Le budget fédéral de 2019 a annoncé l'attribution de 126,5 millions de dollars pour créer un Conseil national de réconciliation et le doter d'un capital d'exploitation initial. Bien que le gouvernement du Manitoba ne participe pas encore à cet appel à l'action visant le

gouvernement fédéral, il y a un potentiel de participation à l'avenir.

Faire rapport sur les niveaux de scolarisation et le revenu des collectivités autochtones du Canada :

- Continuer de faire rapport sur les mesures, les initiatives et les progrès de réduction de la pauvreté dans le cadre du Rapport annuel de la Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté, fondé sur la stratégie publiée en 2019. La stratégie comporte 13 indicateurs pour mesurer les progrès, y compris le taux de faible revenu (mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation). Chaque année, le gouvernement fera rapport sur les taux de faible revenu, et le statut d'Autochtone fera partie des sous-groupes de population qui seront inclus.
- Continuer de faire rapport sur le taux de diplomation et les résultats obtenus en matière de crédits pour la 9^e année – Langue anglaise, arts et mathématiques. Les résultats des élèves autodéclarés autochtones et non autochtones sont accessibles au public.

Rapport sur les progrès réalisés en vue de la réconciliation :

- Publier le rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation de 2020-2021, qui met l'accent sur les efforts du gouvernement du Manitoba déployés en vue de la réconciliation concernant les thèmes des 94 appels à l'action de la CVR.

Formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires

Appels à l'action de la CVR : N° 57

Progrès réalisés à ce jour :

Formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires :

- Créer et mettre en œuvre d'un programme de formation continue pour le personnel judiciaire du ministère de la Justice, la magistrature et les avocats sur l'utilisation des plumes d'aigle dans la culture autochtone.
- Les possibilités d'éducation au ministère de la Justice ont porté sur la réconciliation, la lutte contre le racisme, la colonisation et les traités, y compris l'exercice des couvertures. Elles seront de nouveau offertes au personnel une fois que les restrictions liées à la COVID-19 seront levées. Des enseignements et des formations sur la réconciliation ont été offerts de façon temporaire. Le tout est axé sur l'esprit et l'intention des traités, ainsi que sur les questions actuelles et historiques liées à la colonisation.
- Offrir des cours virtuels et des séries de conférenciers au personnel du gouvernement du Manitoba grâce à des services de formation interne. Les cours incluaient *The Path to Reconciliation: A Historic and Contemporary Overview* (La voie vers la réconciliation : contexte historique et contemporain) et *Exploring the Historical and Modern Treaty Relationship* (Explorer la relation avec les traités historiques et modernes).
- Le personnel du gouvernement de tous les ministères a participé à de nombreuses occasions de formation, notamment des séries de webinaires, des cours, des ateliers, des projections documentaires et des exercices, y compris

l'Activité des couvertures KAIROS. Ces possibilités ont été créées ou dirigées par de nombreux fournisseurs, dont la Treaty Relations Commission of Manitoba, Clear Direction, Willow Place, la Commission de vérité et réconciliation et le réseau des employés autochtones Touchstone. Voici des sujets abordés :

- racisme;
 - préjugés inconscients et discrimination;
 - histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
 - répercussions intergénérationnelles de la colonisation et des pensionnats;
 - mise en œuvre de la DNUDPA;
 - compétence culturelle;
 - esprit et intention des traités;
 - relations issues de traités modernes et historiques;
 - répercussions actuelles et historiques de la colonisation;
 - vérité et réconciliation;
 - violence familiale;
 - pratiques de communication respectueuses et relations de travail avec les peuples autochtones au Manitoba.
- Accélérer l'accès à la formation des fonctionnaires, en mettant l'accent sur des cours spécifiques à la compétence interculturelle, à la résolution de conflits, aux droits de la personne et à la lutte contre le racisme.
 - Continuer à offrir des possibilités d'éducation et de formation pour améliorer la compréhension de l'appel à l'action N° 57 et le faire connaître. Plusieurs ministères continuent de participer à diverses initiatives, notamment :
 - participer au groupe de lecture et de discussion sur la CVR et ses appels à l'action ainsi qu'au groupe de travail interministériel de l'appel à l'action N° 57;
 - participer à des possibilités de formation, y compris des cours de perfectionnement de l'organisme et du personnel, comme « Indigenous Peoples: Building Stronger Relationships » (peuples autochtones : bâtir des relations plus solides), les exercices de couverture de Kairos, les programmes de reconcilACTION et de formation relationnelle et la façon d'intégrer respectueusement les thèmes autochtones dans la programmation régulière des parcs.
 - Continuer le perfectionnement professionnel de la fonction publique du Manitoba en offrant plusieurs cours visant à accroître les connaissances et la sensibilisation sur des sujets tels que l'histoire des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada, les effets directs et intergénérationnels de la colonisation et des pensionnats sur les peuples autochtones, les pratiques de communication efficaces et respectueuses ainsi que les relations de travail avec les peuples autochtones du Manitoba. Cette année, plusieurs fonctionnaires de divers ministères ont participé aux ateliers suivants :
 - The Path to Reconciliation: A Historic and Contemporary Overview (La voie vers la réconciliation : contexte historique et contemporain);
 - Exploring the Historical and Modern Treaty Relationship (Explorer la relation avec les traités historiques et modernes);
 - Building your Indigenous Cross-Cultural Awareness (Améliorer votre sensibilisation interculturelle autochtone);
 - Critical and Courageous Conversations on Race and Racial Discrimination: Our

Stories (Conversations critiques et courageuses sur la race et la discrimination raciale : Nos histoires).

- Continuer d'aider les employés à terminer le programme de certificat en relation avec les Autochtones et créer un programme de certificat en relation avec les Autochtones

afin d'accroître la sensibilisation culturelle au sein du Comité manitobain de recherche et d'innovation en agriculture lorsqu'il examine les demandes de recherche et d'innovation.

- En 2018, le ministère de l'Agriculture et du Développement des ressources a créé le groupe de travail sur la réconciliation pour promouvoir la réconciliation et renouveler les relations avec les peuples autochtones. Le groupe de travail actuel encourage et appuie les possibilités de perfectionnement professionnel qui partagent les points de vue et l'histoire des peuples autochtones.
- Depuis 2018, le comité directeur de la Manitoba Planning Conference a inclus des programmes autochtones, y compris des séances plus nombreuses sur les questions autochtones relativement à l'aménagement, afin d'offrir des possibilités de formation aux fonctionnaires provinciaux et municipaux.
- Continuer de piloter le comité de formation sur la vérité et la réconciliation, en fournissant des conseils et une orientation sur la formation à la réconciliation pour les fonctionnaires, et un forum pour les ministères afin de partager de l'information sur les activités de formation à la réconciliation propres à chaque ministère.

Les excuses de l'Église et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 58 à 61

Dans ces appels à l'action, on demande aux congrégations religieuses, au clergé, aux organisations religieuses et à d'autres parties de présenter des excuses et des stratégies d'éducation à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Ces appels à l'action ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba, et aucune mesure n'a été identifiée dans les appels.

L'éducation pour la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 62 à 65

Progrès réalisés à ce jour :

Programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année :

- Éducation Manitoba a établi un partenariat avec la Treaty Relations Commission of Manitoba, le Manitoba First Nations Education Resource Centre et l'Assembly of Manitoba Chiefs pour mettre en œuvre une initiative d'éducation sur les traités de cinq ans à l'automne 2019. Le ministère veillera à ce que tous les élèves et les enseignants de la maternelle à la 12^e année prennent connaissance des traités et des relations découlant des traités en fournissant aux enseignants des trousse de perfectionnement professionnel intensif et des trousse sur les traités.
- Mettre en œuvre des résultats d'apprentissage obligatoires liés à l'histoire des peuples autochtones au Canada, aux pensionnats autochtones et à la relation avec les traités dans les programmes d'études sociales et les manuels scolaires de la maternelle à la 11^e année, et promouvoir l'élaboration de ressources portant

sur l'héritage et l'histoire des pensionnats autochtones dans le système d'éducation.

Programmes d'études postsecondaires :

- Continuer d'appuyer le cours obligatoire sur les perspectives autochtones au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.
- Le gouvernement du Manitoba travaille dans l'ensemble du système d'éducation pour accroître le nombre d'enseignants autochtones dans la province et améliorer les possibilités d'apprentissage professionnel et préalable à l'emploi pour tous les enseignants.
- Verser un financement pour former les enseignants sur la façon d'intégrer le savoir et les méthodes d'enseignement autochtones. La formation est offerte par :
 - le Programme communautaire de formation des enseignants autochtones (Université de Winnipeg);
 - le Winnipeg Education Centre (Université de Winnipeg);
 - le programme Build from Within (bâti de l'intérieur), un partenariat avec la Division scolaire de Winnipeg et Indspire (Université de Winnipeg);
 - la Faculté d'éducation « Kenanow Bachelor of Education » (Collège universitaire du Nord);
 - le programme Information Technology Readiness North (programme de préparation aux technologies de l'information) intègre le volet sur le foin d'odeur qui met l'accent sur la décolonisation (Collège universitaire du Nord);
 - le Program for the Education of Native Teachers (programme pour l'éducation des enseignants autochtones) de l'Université de Brandon.
- Intégrer les modes de connaissance et d'apprentissage autochtones dans les programmes d'études, particulièrement pour les écoles de français et d'immersion française. Le document *L'intégration des perspectives autochtones dans le milieu scolaire de langue française* appuie ce travail.

Maintenir l'engagement du Conseil des ministres de l'Éducation à l'égard des enjeux de l'éducation autochtone :

- Le ministère de l'Éducation du Manitoba est membre du Conseil des ministres de l'Éducation et collabore avec d'autres provinces et territoires à l'éducation autochtone.

Programmes pour les jeunes

Appels à l'action de la CVR : N° 66

Élaborer des programmes communautaires pour les jeunes sur la réconciliation :

- Continuer la collaboration entre la Direction générale de l'inclusion des Autochtones, Développement économique, Investissement et Commerce ainsi qu'Immigration Manitoba pour élaborer une approche visant à promouvoir les relations et la compréhension entre les jeunes autochtones et les jeunes nouveaux arrivants.

Musées et archives

Appels à l'action de la CVR : N° 67 à 70

Appuyer et examiner les politiques et les programmes des musées :

- Fournir un soutien en matière de programmes à l'Association des musées du Manitoba pour explorer la formation, des ateliers et l'élaboration de politiques et de pratiques exemplaires pour les musées membres, de même que pour appuyer l'Association des musées canadiens dans son rôle lorsqu'elle répond aux appels à l'action de la CVR.

- Le 11 février 2020, le protocole d'entente (PE) entre Éducation Manitoba et le Musée du Manitoba a été renouvelé. Le PE permettra aux deux parties de poursuivre leur collaboration dans le cadre d'événements et d'ateliers comme l'initiative d'éducation sur les traités afin d'harmoniser la programmation du musée aux résultats des programmes d'études sociales et scientifiques du Manitoba. De plus, le PE tient compte des intérêts communs des parties pour veiller à ce que les perspectives autochtones soient explicitement prises en compte dans l'élaboration des ressources et des programmes d'apprentissage et dans l'amélioration de l'alphabétisation, de la mobilisation des étudiants, des possibilités d'éducation et des perspectives de carrière.

Financer les projets de commémoration sur le thème de la réconciliation :

- Continuer d'offrir un soutien à l'Association des musées du Manitoba (AMM) par l'entremise du programme provincial des organismes œuvrant pour le patrimoine. Le soutien du programme permet à l'AMM d'explorer la formation, des ateliers, l'élaboration de politiques et les pratiques exemplaires pour les musées membres, et de soutenir l'AMM dans son rôle pour répondre aux appels à l'action de la CVR.

Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation

Appels à l'action de la CVR : N° 71 à 76

Ces appels à l'action visent principalement le gouvernement fédéral et concernent le repérage et la documentation des décès et des lieux de sépulture liés aux pensionnats.

Tenir des cérémonies et des événements commémoratifs appropriés pour honorer la mémoire des enfants décédés :

- Continuer de fournir des dossiers sur les terres de la Couronne et des renseignements sur la propriété pour faciliter la recherche et l'identification des lieux de sépulture des pensionnats.
- Le Manitoba continue de collaborer avec ses partenaires autochtones pour appuyer la protection du patrimoine culturel autochtone. Les droits cérémoniels sont pris en considération et des pratiques appropriées de réinhumation sont entreprises en consultation avec la communauté.

Centre national pour la vérité et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 77 à 78

Progrès réalisés à ce jour :

Efforts de collaboration provinciaux visant à trouver et recueillir des documents qui se rapportent à l'histoire et aux séquelles des pensionnats :

- Aucune initiative en cours déterminée. Veuillez vous reporter à la section « Nouvelles initiatives ».

Commémoration

Appels à l'action de la CVR : N° 79 à 83

Progrès réalisés à ce jour :

Commémorer et honorer les élèves et les survivants des pensionnats :

- Continuer de fournir un soutien financier au CNVR, au Musée du Manitoba, au Wa-Say Healing Centre, à l'Anish Corporation et à d'autres organismes communautaires pour tenir des événements pour commémorer et honorer les survivants des pensionnats et les personnes qui ne sont jamais retournées chez elles.

Les médias et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 84 à 86

Progrès réalisés à ce jour :

Enseignement aux étudiants de l'histoire des peuples autochtones dans le domaine du journalisme et les écoles des médias :

- Aucune initiative en cours déterminée.

Les sports et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 87 à 91

Progrès réalisés à ce jour :

Inclusivité des politiques, des programmes et des initiatives se rattachant aux sports :

- La direction de la Hall of Fame continue de fournir de la formation sur la lutte contre le racisme dans le cadre de séances Praxis de Sport Manitoba.
- Appuyer une séance virtuelle de formation en plein air avec le Manitoba First Nations Education Resource Centre.
- Le Manitoba Sports Hall of Fame and Museum Incorporated a récemment tenu une exposition sur la Première Guerre mondiale et les athlètes du Manitoba qui y ont participé. Joe Keeper et Angela Chalmers ont pris part à un cas-vedette (exposition des femmes dans le sport). De plus, l'exposition actuelle au Manitoba Sports Hall of Fame and Museum Incorporated célèbre 40 ans d'intégration et met en vedette plus de 500 personnes et équipes depuis 1980, notamment l'affichage de photos de membres autochtones sur le mur du Temple de la renommée.
- Fournir de façon continue une aide financière au Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council pour diverses initiatives de croissance en matière de sensibilisation et d'éducation autochtones, notamment les suivantes :
 - Programme des jeux traditionnels – donner accès à la ressource sur les Jeux autochtones (livre) et à la formation qui serviront d'outils aux éducateurs, aux organismes, aux parents et au Manitoba Aboriginal Sports and Recreational Council au sein des collectivités;
 - Aider les collectivités dénuées à collaborer avec la Société pour la nature et les parcs du Canada afin de fournir aux jeunes le matériel nécessaire pour une expédition de cinq jours en milieu sauvage : Nation crie O-Pipon-Na-Piwin,

Première nation de Northlands Denesuline, Première Nation de Barren Lands
et Première Nation des Dénés sayisi (Tadoule Lake).

Les entreprises et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : N° 92

Progrès réalisés à ce jour :

Établissement de relations, possibilités économiques et avantages dans le secteur des entreprises :

- Publier des Boreal Wetlands Conservation Codes of Practice (codes de pratiques de conservation des terres humides de la région boréale) pour obtenir des conseils sur la façon d'éviter, de réduire au minimum et de contrer les répercussions de l'exploitation des ressources sur les terres humides de la région boréale.
- Soutenir les principales activités de développement économique en accordant des subventions à deux initiatives dans les secteurs de la foresterie et des pêches, dont une subvention supplémentaire de 150 000 \$ pour appuyer OneNorth.
- S'engager auprès de divers organismes, collectivités et représentants pour recueillir des commentaires sur l'examen du cadre de recyclage et de réacheminement des déchets, y compris le Centre for Indigenous Environmental Resources, le Green Action Centre/Pathfinders et Services aux Autochtones Canada.
- Collaborer avec les organismes autochtones régionaux et provinciaux à l'élaboration de la Stratégie pour les sentiers du Manitoba.
- L'Initiative de mobilisation autochtone est un groupe de travail conjoint fédéral-provincial qui a pour mandat de fournir aux collectivités autochtones du nord du Manitoba des renseignements sur la main-d'œuvre et la santé et sécurité au travail.
- Comblent les écarts en matière d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones en favorisant une représentation accrue et un meilleur accès aux possibilités d'emploi par l'intermédiaire du Programme des leaders en formation (volets général, financier et programme d'accès aux carrières).
- Administrer des ententes de renouvellement pluriannuelles pour les ententes entre les gestionnaires et les chercheurs d'emploi en partenariat avec Manitoba Hydro et les collectivités participantes; une entente a été établie avec chacune des quatre collectivités de la nation crie de Keeyask (les premières nations de Tataskweyak, de Fox Lake, de War Lake et de York Factory) et la nation crie de Nisichawayasihk.
- Établir un partenariat dans le but d'offrir un programme d'emploi coopératif dans les industries du Nord qui conçoit et met en œuvre des activités de formation à l'emploi pour les chômeurs et les Manitobains du Nord sous-employés, avec la supervision de la gestion de projet et le soutien du développement de partenariats du Northern Manitoba Sector Council, en plus de faire participer les

jeunes du Nord et la main-d'œuvre de l'industrie à la sensibilisation et à la croissance de plusieurs secteurs.

- Le gouvernement du Manitoba, Voyage Manitoba et Manitoba Chambers of Commerce ont lancé une nouvelle Stratégie touristique provinciale visant à augmenter les dépenses touristiques de 2,2 milliards de dollars d'ici 2022. On constate une demande importante pour les séjours que peut offrir le Manitoba, notamment le tourisme nordique et autochtone, et les expériences aquatiques de calibre mondial.
- Créer un bureau de développement économique au sein du ministère du Développement économique et de l'Emploi afin de mieux répondre à notre mandat de collaborer avec les collectivités autochtones pour favoriser la contribution des Autochtones à l'économie du Manitoba.
- Poursuivre les consultations et les engagements auprès de 39 collectivités et groupes autochtones susceptibles d'être touchés et intéressés par le Projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin.
- Fournir un nouveau financement aux conseils sectoriels notamment dans le cadre de stratégies visant à appuyer les groupes sous-représentés sur le marché du travail, tels que les peuples autochtones, les jeunes et les nouveaux arrivants qui manquent d'expérience de travail et (ou) qui font face à des obstacles à l'emploi. Le gouvernement du Manitoba investit 24 millions de dollars sur quatre ans pour aider les conseils sectoriels à former la main-d'œuvre et à créer des services de ressources humaines.
- Établir un partenariat avec la Nation crie de Manto Sipi pour faire progresser l'exploitation des minéraux grâce à la signature d'une nouvelle entente sur le protocole de consultation, la première entente ayant été élaborée dans le cadre de l'initiative liée au protocole sur l'exploitation des minéraux entre le Manitoba et les Premières Nations. Des discussions sont en cours entre le Manitoba et 10 autres Premières Nations au sujet des protocoles de consultation. Le processus est ouvert à toutes les collectivités autochtones ayant des possibilités immédiates ou potentielles d'exploitation des minéraux.
- Collaborer avec les partenaires de Manitoba Hydro et de la Nation crie de Keeyask pour offrir le projet de mobilisation de Keeyask. Cette initiative cerne les obstacles à l'emploi auxquels font face les chercheurs d'emploi et les apprentis des quatre collectivités de la Nation crie de Keeyask et aiguille les candidats vers des possibilités d'emploi et de formation dans le cadre du projet Keeyask Hydro.

Nouveaux arrivants au Canada

Appels à l'action de la CVR : N° 93 à 94

- Aucune initiative en cours déterminée.

Autres actions de réconciliation – Initiatives en cours

Climat et environnement

- En partenariat avec le gouvernement fédéral, travailler à protéger les Manitobains contre les futurs dommages causés par les inondations en s’efforçant de finaliser l’entente de financement conclue entre le Canada et le Manitoba concernant le Projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac St. Martin.
- Octroyer 50 000 \$ à Mother Earth Recycling pour améliorer l’efficacité des programmes de recyclage. Le financement a aussi permis d’offrir des possibilités d’élargissement du Fonds d’aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets.
- Octroyer 150 000 \$ au Fonds en fiducie pour la conservation du Centre for Indigenous Environmental Resources qui travaillera, dans le cadre de l’Initiative de leadership collaboratif, avec des dirigeants autochtones et municipaux pour réaliser des projets de remise en état des terres humides et démontrer un régime régional d’échange de crédits de qualité de l’eau en tant qu’outil de réduction de la pollution dans le bassin du lac Winnipeg.
- Remettre près de 600 000 \$ à des organismes pour des initiatives écologiques locales par l’intermédiaire du Fonds pour la conservation et le climat récemment annoncé. Les candidats admissibles comprennent les organismes sans but lucratif constitués en société, les établissements d’enseignement, les municipalités, les collectivités relevant d’Affaires autochtones et du Nord, les collectivités autochtones et les entreprises du Manitoba.
- Établir un partenariat avec la Première Nation de Peguis pour employer des chercheurs étudiants afin de diriger un groupe de discussion visant à saisir les perspectives agricoles autochtones et à cerner les intérêts et les possibilités d’exploitation de ces perspectives.

Santé et bien-être

- Former un comité directeur du gouvernement chargé de coordonner une réponse pangouvernementale aux recommandations du rapport du vérificateur général sur la surveillance de la salubrité de l’eau potable, y compris des investissements dans des initiatives d’assainissement, des analyses de l’eau et de l’éducation.
- En 2021, le gouvernement du Manitoba a décrété le mois de novembre comme celui de la sensibilisation à la situation des personnes handicapées d’origine autochtone. Le mois de la sensibilisation à la situation des personnes handicapées d’origine autochtone vise à sensibiliser les gens aux obstacles et aux problèmes auxquels sont confrontées les personnes autochtones en situation de handicap, à célébrer leurs réalisations et à reconnaître l’importance et la valeur des contributions sociales, économiques et culturelles qu’elles apportent aux collectivités.
- Les nations autochtones et les organismes de défense ont été sollicités par divers

ministères concernant les stratégies relatives aux personnes âgées et aux soins de longue durée, de la réglementation des foyers de soins et des stratégies de santé autochtone à long terme.

- Réinjecter 25 000 \$ dans le financement provincial de Right to Play, un organisme mondial qui favorise l'acquisition de compétences fondamentales et habilite les enfants dans un cadre communautaire et axé sur le jeu. Le programme Promotion de l'acquisition de compétences essentielles dans la jeunesse autochtone collabore avec les collectivités autochtones et les organismes urbains au Manitoba. Il donne de la formation à des mentors communautaires recrutés localement afin qu'ils fournissent des programmes hebdomadaires basés sur le jeu qui favorisent des habitudes de vie saines, des relations saines, l'éducation et l'acquisition de compétences relatives à l'employabilité.
- Grâce au Programme des écoles communautaires, qui harmonise l'éducation sur place, le rétablissement et le renforcement des liens avec la communauté, une formation a été offerte à 49 personnes-ressources de la communauté, de même qu'un soutien scolaire afin d'améliorer les services en santé mentale dans les écoles élémentaires.
- Soutenir l'organisme Neecheewam et collaborer avec ce dernier pour l'élaboration de « Ata Chiminis Misigew », qui signifie « aigle qui t'embrasse », un programme conçu pour lutter contre les problèmes de dépendances et de santé mentale.
- Soutenir de nouveaux cliniciens autochtones en santé mentale et en consultation spirituelle au sein de l'équipe Secours-rue Winnipeg en coordination avec la Tracia's Trust, la stratégie provinciale visant à soutenir les enfants et les jeunes victimes d'exploitation sexuelle.

Logement et infrastructure

- Maintenir le soutien au Programme d'allègement des loyers du Manitoba, qui aide les personnes qui risquent d'être expulsées ou qui doivent déménager dans un logement plus convenable en leur donnant accès à un prêt ponctuel et sans intérêt, traité rapidement. Une annonce d'une aide financière de 5,6 millions de dollars pour le programme a été faite en mars 2021. La période de présentation de demandes pour avoir accès à la banque d'aide au loyer a commencé en juin 2021.
- En partenariat avec le gouvernement fédéral et les municipalités, le Manitoba a mis en œuvre l'Initiative pour la création rapide de logements. Cette dernière appuie les femmes et les enfants qui vivent en situation d'itinérance ou qui sont à risque de l'être. En 2021-2022, un montant de 100 500 \$ a été attribué pour la construction de 21 maisons modulaires pour les personnes 2ELGBTQQIA+.
- Poursuivre l'intégration du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA), un système de gestion de cas complet mis au point par le gouvernement du Canada que pourront utiliser les refuges pour les victimes de violence familiale partout dans la province. Du financement a été octroyé à l'organisme End Homelessness Winnipeg qui aidera à la mise en œuvre du

système.

- Verser plus de 2,5 millions de dollars à la Manitoba Non-Profit Housing Association, qui sélectionnera et supervisera les propositions de partenaires communautaires pour la prestation de services de soutien aux locataires ciblant 250 personnes sans abri. De plus, 50 personnes ont pu bénéficier de la création rapide de logements grâce à l'aide d'organismes communautaires, notamment Siloam Mission, North End Community Renewal Corp. Et le West Central Women's Resource Centre.
- Investir une somme de 225,4 millions de dollars dans la Stratégie nationale sur le logement bilatérale de 10 ans avec le gouvernement du Canada. La stratégie permettra de protéger, de renouveler et d'augmenter le logement social et communautaire en plus d'appuyer les priorités du Manitoba en matière de réparation, de construction et d'accessibilité du logement. Les initiatives financées par la Stratégie nationale sur le logement comprennent le programme de construction de maisons d'Habitat pour l'humanité, le transfert de biens à l'organisme Wahbung Abinoonjiag pour des logements culturellement sûrs et abordables pour 24 familles touchées par l'itinérance et la violence familiale et l'allocation pour le logement Canada-Manitoba.
- Améliorer les infrastructures dans plusieurs collectivités du nord grâce à un investissement de 3,9 millions de dollars. Parmi les projets financés, mentionnons, entre autres, les routes communautaires de Berens River, les réparations d'usines de traitement des eaux à Camperville et Norway House et un site d'enfouissement à Waterhen.

Langue et culture

- Augmenter activement des fonds détenus à la Bibliothèque de l'Assemblée législative au sujet de l'histoire des Autochtones, des enjeux actuels, de la revitalisation, de la réconciliation et de l'éducation. Parmi les exemples de ressources documentaires, mentionnons les rapports annuels de l'Assembly of Manitoba Chiefs (anciennement Manitoba Indian Brotherhood), le rapport charnière du juge Kimelman sur la rafle des années 60, des copies très rares de l'Aurora, une publication de la Rupert's Land Indian Industrial School ainsi qu'une série récente de livres pour enfants de Charlene Bearhead.
- S'engager auprès de plusieurs collectivités autochtones du Manitoba dans le cadre de l'Initiative relative aux noms et aux savoirs des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson.
- Octroyer des subventions de fonctionnement et de développement des collections à trois bibliothèques des Premières Nations pour permettre aux collectivités de recueillir du matériel et d'offrir des programmes qui reflètent les intérêts de la collectivité. Certaines collectivités encouragent les auteurs locaux et ont publié leurs propres ouvrages. Les bibliothèques du Collège universitaire du Nord et des Premières Nations ont présenté des ateliers sur leurs services lors de conférences provinciales.

- Accorder un financement de base à Indigenous Languages of Manitoba, un organisme sans but lucratif voué à assurer la force et la survie des langues autochtones au Manitoba.
- La Direction des services de bibliothèques publiques a organisé le webinaire avec le projet Circles for Reconciliation. Le webinaire a été présenté dans le milieu des bibliothèques publiques et peut être consulté sur demande.
- Continuer de fournir plus de 300 000 \$ de fonds annuels au Festival du Voyageur. Le festival d'hiver annuel a des liens étroits avec les communautés francophones et métisses et donne vie aux histoires des voyageurs, des Métis et des Premières Nations.

Politiques et processus

- Examiner l'ordre de préséance provincial pour y inclure le leadership autochtone.
- Intégrer la reconnaissance territoriale aux programmes de distinctions honorifiques et de prix et d'événements cérémoniels du Bureau du protocole du Manitoba et du Bureau du lieutenant-gouverneur.

- Présenter des analyses obligatoires des répercussions réglementaires pour toutes les présentations de règlements et de lois à la Commission sur la responsabilisation en matière de réglementation du conseil des ministres. Les analyses tiennent compte des effets positifs et des répercussions négatives sur les collectivités autochtones au Manitoba.
- Former le groupe de travail de Shoal Lake dans le cadre de la convention tripartite conclue entre la Première Nation de Shoal Lake n° 40, le gouvernement du Manitoba et la ville de Winnipeg.

Sécurité et protection

- Le Manitoba a annoncé un financement supplémentaire de 2,6 millions de dollars sur trois ans pour le service de police des Premières Nations, ce qui porte le total du financement à plus de 15 millions de dollars par année pour l'exercice 2022-2023 et permet d'embaucher quatre nouveaux agents de police.
- Investir 5 millions de dollars dans le nouveau programme Downtown Community Safety Partnership (DCSP), un partenariat communautaire axé sur l'amélioration de la santé, du bien-être et de la sécurité dans le centre-ville de Winnipeg grâce à un élargissement de la présence des travailleurs de rue, y compris une présence permanente dans des secteurs clés, et ce, pour la première fois. Le DCSP comprend un certain nombre d'organismes, notamment l'Aboriginal Health and Wellness Centre, l'Eagle Urban Transition Centre, End Homelessness Winnipeg et Resource Assistance for Youth. Le DCSP continue d'établir des partenariats avec des organismes comme le Mama Bear Clan, Ogitjiita Pimatisiwin Kinamatawin Manitoba et le Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc.
- Investir dans la sécurité alimentaire du nord du Manitoba par l'intermédiaire du Partenariat canadien pour l'agriculture (240 000 \$) et de l'Initiative d'alimentation saine dans le nord du Manitoba (500 000 \$). Ces initiatives renforcent et font croître les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada et appuient les projets locaux et régionaux qui contribuent à l'élaboration de systèmes alimentaires sains et culturellement pertinents, tout en améliorant la santé et le bien-être.
- Appuyer le Programme pour la prévention de la violence familiale du gouvernement fédéral qui vise à améliorer la sécurité des femmes, des enfants et des familles autochtones. Dans le cadre de ce programme, Logement Manitoba fournit et entretient neuf installations d'accueil pour les familles victimes de violence.

Développement des compétences et formation

- Verser 249 500 \$ à une variété de programmes de formation professionnelle qui servent principalement les participants autochtones. Ces programmes permettent aux participants d'acquérir des compétences et de la formation pertinentes à leur carrière et sont exploités à partir de Snow Lake, The Pas, Thompson, Brandon, Winnipeg, et dans les collectivités du nord du Manitoba. Les partenaires incluent la Première Nation de Sandy Bay, le Collège communautaire Assiniboine, la Portage la Prairie Community Revitalization Corporation, le Collège Red River et les centres

d'amitié de Swan River et de Dauphin. Voici des exemples de ces programmes :

- Compétences d'employabilité et compétences essentielles;
- Snow Lake Family Resource Centre;
- Baker-Tilly Self Employment Program (programme de travail indépendant de Baker Tilly);
- Partenaires pour des carrières;

- North Central Community Futures (avenir des collectivités de la Région du Centre-Nord);
- The Pas Association for Human Development Inc.
- Renouveler le First Peoples Economic Growth Fund, un important partenariat avec l'AMC. Cette initiative conjointe de développement économique se veut un processus de collaboration entre l'AMC et le gouvernement du Manitoba et fournit du financement pour appuyer les propositions commerciales des Premières Nations du Manitoba qui sont économiquement viables. Le fonds couvre sept volets :
 - Aide au plan d'affaires;
 - Développement des compétences;
 - Prêts d'entrepreneur;
 - Prêts pour la croissance économique communautaire;
 - Investissements en coentreprise;
 - Assistance après-vente professionnelle;
 - Investissement dans les ressources et l'énergie.

Mesures à l'égard des disparitions et des assassinats de femmes et de filles autochtones – Initiatives en cours

Prévention

- Continuer de diriger conjointement l'engagement visant à accorder la priorité aux appels à la justice. Jusqu'à présent, les engagements ont eu lieu auprès de 40 organismes d'intervenants et de plusieurs organismes de dirigeants autochtones. L'engagement auprès des familles et des survivants s'est poursuivi par les organismes autochtones qui tiennent compte des traumatismes avec une aide financière du Manitoba.
- Poursuivre la collaboration avec Clan Mother pour améliorer l'accessibilité aux apprentissages inspirés de la terre pour les jeunes autochtones qui présentent un risque élevé d'exploitation sexuelle.
- Octroyer un financement pour soutenir les coordonnateurs d'aide aux familles qui travaillent au sein de regroupements de trois écoles communautaires et fournissent un soutien direct et intensif aux familles les plus vulnérables dans chacun des sites scolaires.
- Octroyer un financement au programme Together We Grow (grandir ensemble) au moyen du The Pas Committee for Women in Crisis (Aurora House).
- Éliminer le système de longue date d'alertes à la naissance du Manitoba à compter du 1^{er} juillet 2020.
- Amorcer des travaux interministériels pour revitaliser la stratégie Tracia's Trust et pour élaborer et harmoniser les initiatives ministérielles qui soutiennent et examinent la violence fondée sur le sexe et la réponse du Manitoba au rapport de l'Enquête nationale sur les FFADA.
- Maintenir le financement de Men are Part of the Solution Inc., First Peoples Development Inc., Resource Assistance for Youth Inc. et Selkirk Community Renewal Corporation pour appuyer les projets liés au Plan d'action national pour les FFADA.

Soutien

- Fournir des investissements annuels permanents à un certain nombre d'initiatives liées à l'exploitation sexuelle au moyen de la Tracia's Trust, notamment des programmes de mentorat basés sur la culture, des possibilités d'éducation en vue de l'obtention de certificats ou de diplômes d'études postsecondaires dans le domaine des soins aux enfants et aux jeunes, des ressources de placement spécialisées pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle et la coordination des équipes provinciales de la Tracia's Trust qui relient les collectivités et sensibilisent davantage les gens aux problèmes d'exploitation sexuelle.

- Attribuer du financement provenant des frais de suramende compensatoire et du Fonds de confiscation des biens obtenus ou utilisés criminellement aux organismes autochtones qui offrent un soutien aux victimes autochtones de crimes. Les organismes incluent Ka Ni Kanichihk (programmes Heart Medicine Lodge et Medicine Bear), Ndinawe (programme pour les praticiens des soins aux enfants et aux adolescents), Safe House et la nation crie de Nisichawaysihk Cree (groupe de deuil).

- Verser du financement à 24 organismes communautaires pour la prestation de programmes qui permettent de répondre aux divers besoins des victimes, comme le Healing Village Social Enterprise Training Program (Clan Mothers' Turtle Lodge), Heart Medicine Lodge (Ka Ni Kanichihk); Reclaiming our Power and Place (Manitoba Moon Voices) et Noozhek (Portage La Prairie Bear Clan – un terme ojibwé qui signifie « femme ourse »).
- Couvrir des coûts associés à la campagne médiatique de Manitoba Moon Voices en reconnaissance de la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées.
- Couvrir des coûts associés à l'événement virtuel de MKO sur les FFADA afin de créer un espace sûr pour les familles et les survivants et de fournir de l'éducation et de la sensibilisation à ce sujet au grand public. L'événement visait à reconnaître la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées.

Intervention

- Verser un financement pour une campagne d'éducation et de sensibilisation dirigée par la Manitoba Hotel Association en partenariat avec la stratégie Tracia's Trust. La campagne a permis d'offrir une éducation complète sur l'exploitation sexuelle et la traite de personnes au personnel d'hôtel de première ligne.
- Élaborer et publier le Cadre du Manitoba — Lutte contre la violence fondée sur le sexe, qui repose sur l'engagement du gouvernement à lutter contre la violence fondée sur le sexe et qui décrit comment le gouvernement s'organise pour remédier à ce problème, notamment les appels à la justice.
- Verser une subvention à la ville de Thompson pour collaborer avec un conseiller et élaborer une stratégie de sécurité et de bien-être communautaire qui permet de mieux déceler les facteurs de risques et les facteurs sociaux qui contribuent à la criminalité et à la victimisation, d'établir des initiatives qui répondent à ces facteurs et de définir des résultats mesurables.
- Fournir du financement sur trois ans à des organismes communautaires pour mettre au point un traitement et des services autochtones permettant d'épauler les jeunes victimes d'exploitation sexuelle qui ont des besoins complexes et intégrer des méthodes de guérison autochtones pour réduire les effets de la colonisation et rompre le cycle des traumatismes intergénérationnels.

Riposte à la COVID-19

Comme déterminé dans le rapport externe sur les infections à la COVID-19 et la race, l'ethnicité, l'indigénéité au Manitoba (mars 2021), la COVID-19 n'est pas distribuée de façon égale entre les groupes de population. Entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2020, les peuples autochtones du Manitoba ont représenté 17 % des infections positives à la COVID-19, malgré le fait qu'ils ne constituent que 13 % de la population totale.

Cette section contient des renseignements sur une série d'initiatives qui ont été mises en œuvre pour aider à lutter contre la COVID-19. Seules les initiatives qui permettent de réaliser les objectifs de réconciliation de la province et s'inscrivent dans l'esprit des appels à l'action ont été incluses.

- Continuer de travailler étroitement avec des dirigeants, des organismes politiques et communautaires des Premières Nations, des cliniciens et des professionnels de la santé autochtones à élaborer une réponse complète de lutte contre la COVID-19. Plusieurs tables rondes de partenariat entre le gouvernement et les collectivités autochtones ont été créées pour faciliter les discussions et les efforts de collaboration menés par les Premières Nations. Les gouvernements et les partenaires communautaires ont travaillé en étroite collaboration avec les dirigeants et les collectivités autochtones pour assurer la planification de cliniques de vaccination et de lutte contre la pandémie au sein des collectivités, qui étaient à la fois accessibles et culturellement appropriées. Le leadership clinique et professionnel au sein des collectivités autochtones a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de modèles et d'outils axés sur la communauté qu'utilise l'équipe de coordination de la réponse à la pandémie de COVID-19 des Premières Nations.
- Mettre en œuvre une entente de partage des renseignements avec le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba et la MIA qui s'harmonise aux principes de PCAP (propriété, contrôle, accès et possession), afin de recueillir et d'utiliser des renseignements sur les personnes inuites ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 ou un vaccin contre cette maladie et pour protéger la santé publique contre la menace que représente la pandémie de COVID-19.
- Ratifier une entente d'échange de renseignements avec Services autochtones Canada, avec l'approbation du Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba, afin de recevoir une copie à jour du registre des Indiens qui est utilisée pour aider à déterminer ou à valider les dossiers des membres des Premières Nations qui ont obtenu un résultat positif à un test de COVID-19 ou qui ont été vaccinés.
- Produire des rapports sur les diagnostics positifs à la COVID-19 et les transmettre à l'équipe des Premières Nations du Manitoba responsable de la planification et des interventions durant la pandémie de COVID-19, à la MIA et à d'autres bénéficiaires approuvés par le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba et la MIA afin d'aider les dirigeants communautaires et les professionnels de la santé à prévenir ou à limiter les décès et les menaces à la sécurité, à la santé ou au bien-être des membres de la collectivité.

- Créer le diplôme en soins infirmiers auxiliaires, offrant un programme de formation communautaire accrédité à 20 Manitobains du Nord pour aider à répondre à la demande accrue de services pendant la pandémie de COVID-19.

- Maintenir les options de soins virtuels afin d'accroître l'accessibilité des soins médicaux tout au long de la pandémie et de réduire les risques liés à la COVID-19 associés aux voyages en provenance des collectivités autochtones du nord pour les rendez-vous médicaux à Winnipeg.
- Continuer d'offrir un accès amélioré aux audiences en temps opportun grâce à l'utilisation de vidéocomparutions ainsi qu'à des réunions avec des collectivités précises pour explorer les améliorations de l'accès à la justice. Cela comprend les projets pilotes d'accès à la justice en cours d'élaboration avec les Premières Nations de Grand Rapids et de Cross Lake.

Perspectives

La Loi sur la réconciliation prévoit un mécanisme transparent de surveillance et d'évaluation des mesures prises par le gouvernement du Manitoba pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus de réconciliation. L'un des outils mis en œuvre par notre gouvernement pour surveiller nos progrès est le rapport d'étape annuel de la Loi sur la réconciliation, qui décrit les mesures qui contribuent à la réconciliation dans notre province.

La réconciliation est ancrée dans des relations respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones. La détermination des mesures précises qui devraient être prises ne peut être faite que de façon collaborative en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le gouvernement du Manitoba s'engage à mettre en place un processus de mobilisation du public pour connaître les priorités de réconciliation des nations autochtones, des peuples autochtones et de tous les Manitobains. Cette mobilisation du public guidera l'élaboration d'une stratégie de réconciliation au Manitoba. La stratégie sera en outre orientée par les appels à l'action de la CVR du Canada et les principes de la DNUDPA.

Il reste encore beaucoup à faire au Manitoba pour s'attaquer à la réconciliation, et le gouvernement du Manitoba reconnaît que ces efforts doivent être collaboratifs en plus de faire participer les peuples autochtones et non autochtones de tous les secteurs de la société. Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à emprunter cette voie avec les dirigeants autochtones et la collectivité.

Disponible en d'autres formats, sur demande.

